

## CHRONIQUES INTÉRIEURES

### I. — ALGÉRIE

L'année 1986 marque incontestablement une rupture dans l'évolution économique et sociale de l'Algérie. La dégradation brutale du cours des hydrocarbures, certes amorcée plusieurs années auparavant, s'accélère et induit une chute drastique des recettes en devises de l'Etat algérien. Celui-ci saura y faire face en mettant en œuvre une vigoureuse politique d'austérité qui aura, certes, une efficacité incontestable dans la conjoncture mais sera incapable d'empêcher à elle seule un freinage de la croissance économique qui remet en cause la réalisation des grands objectifs du second plan quinquennal 1985-1989. De nombreux indicateurs économiques qui continuaient à clignoter au vert en 1985, passent au rouge en 1986, notamment l'évolution de la PIB et de la création d'emplois. Cette situation ne produit pas d'effets notables sur le plan institutionnel. Le système politique algérien affronte la situation de crise de manière homogène pour l'essentiel et les quelques remaniements qui affectent les appareils de l'Etat et du Parti du FLN restent mineurs. Le débat sur les orientations nouvelles à donner au développement économique et social, commencé dès 1982, prend cependant de l'ampleur, souvent à l'initiative du président de la République, M. Chadli Bendjedid. Les lignes de clivage restent cependant indécises et largement implicites.

La presse et en particulier les deux hebdomadaires *Révolution Africaine* et *Algérie Actualité* parfois relayés par *Actualité de l'Emigration*, joueront un rôle notable dans l'explicitation de ces lignes de clivage. Cette attitude fondée sur la multiplicité partielle de points de vue médiatiques exprime bien les transformations ambiguës qui continuent à se faire en 1986 dans les rapports entre le pouvoir politique et la société. Bien entendu les oppositions politiques organisées n'ont toujours pas droit de cité en Algérie. Elles sont d'ailleurs très faibles. Ni la conjoncture de crise, ni l'accord conclu entre M.M. Ben Bella et Ait Ahmed ne leur permettront de gagner véritablement du terrain. Par contre la contestation islamiste, largement informelle, continue de manière plus ou moins souterraine à forger une nouvelle forme de conscience culturelle et politique. L'« affaire » de la Ligue des Droits de l'Homme demeure la pierre d'achoppement de la définition d'un nouveau « contrat social » qui n'est encore envisagé qu'en pointillés mais dont les événements de Constantine vont montrer l'urgence.

## I. — CRISE PÉTROLIÈRE ET CRISE DU « DÉVELOPPEMENT »

Au mois de mars 1986, les cours du pétrole s'effondrent; le prix du baril plonge à moins de 10 dollars. Pour l'ensemble des pays producteurs, c'est l'état de choc. L'Algérie va durement ressentir les effets de cette chute drastique des cours couplée à la baisse du dollar. En termes réels, les recettes d'exportation qui sont alimentées à 98 % par la vente des hydrocarbures, baissent presque de moitié en 1986 par rapport à 1985, passant de 64 564 millions de dinars à 36 896 millions de dinars. Toutefois, pour importante que soit cette chute des ressources, elle ne signifie ni l'entrée subite dans la crise économique mondiale ni un véritable cataclysme.

La chute des prix du pétrole en mars 1986 ne doit pas être perçue comme un coup de tonnerre dans un ciel serein qui amputerait brutalement les pays producteurs des trois quarts de leurs ressources d'exportation mais comme la continuation aggravée d'une dégradation progressive des termes de l'échange. A la fin des années 1970, le pétrole est à 40 dollars; en 1980, il passe à 34 dollars sur le marché libre. En mars 1983, l'OPEP réduit ses prix de référence à 30 dollars environ le baril. A la mi 1985, ils passent à 26 dollars. En janvier 1986 la barre des 20 dollars est franchie sur les marchés libres. En février il est à 15 dollars. En mars, l'effondrement s'accélère avec le plongeon du prix du baril au dessous de 10 dollars. Il sera suivi d'une légère remontée et d'une relative stabilisation.

En fait, dès le début des années 1980 les planificateurs algériens avaient dû tenir compte de l'érosion régulière des recettes d'exportation. A titre d'exemple la réalisation du 1<sup>er</sup> plan quinquennal (1980-1984) a dû se faire malgré 80 milliards de dinars à prix courant en moins par rapport aux recettes escomptées, ce qui avait rendu nécessaire l'abandon de certains grands projets industriels et un renforcement du recours à l'emprunt sur le marché financier international.

La chute impressionnante des prix du brut a, de plus, été partiellement amortie grâce aux effets de la politique de valorisation des hydrocarbures et de diversification des exportations commencée au cours des deux plans quadriennaux et continuée pendant le premier plan quinquennal. Le pétrole brut ne représente plus qu'une faible partie des ventes algériennes d'hydrocarbures. Sa part a baissé régulièrement, passant de 78 % en 1979 à 53 % en 1981 et 26 % en 1983. Dans le même temps, l'achèvement des infrastructures de raffinage et de pétrochimie a fait passer l'exportation des produits raffinés de 2,6 millions de tonnes en 1979 à 13,8 millions de tonnes depuis 1982. Par ailleurs les exportations de gaz ont pris progressivement le relais du pétrole et ont fonctionné sur la base de contrats à long terme permettant une meilleure maîtrise des prix, du moins jusqu'en 1986 qui est aussi l'année de la renégociation des grands contrats gaziers.

Malgré ces réserves, la chute de la moitié des recettes d'exportation d'une année sur l'autre fait de l'année 1986 une année doublement exceptionnelle pour le principal opérateur économique algérien qu'est l'Etat. Il doit en effet dans le

même temps maîtriser une conjoncture critique et prendre en charge les problèmes de structure de l'économie algérienne que la crise pétrolière fait apparaître brutalement comme autre chose que des dysfonctionnements passagers mais comme une crise du modèle « développementiste » des années soixante dix.

Pour juguler les effets immédiats de la baisse des ressources en devises, l'Etat algérien prend deux types de mesures, les unes à caractère ponctuel, les autres plus globales. Dès le mois de mars, les importations sous forme d'envois postaux contre remboursement sont suspendues, permettant ainsi, selon *Algérie Actualité*, de réaliser une économie de 35 milliards de centimes en devises par an. De même l'allocation touristique en devises correspondant à 1 000 dinars (1 600 francs) accordée à chaque membre d'une famille chaque année, est ramenée à 1 000 dinars tous les deux ans pour les seules personnes âgées de plus de 18 ans. L'allocation en devises accordée aux pèlerins se rendant à la Mecque est, elle aussi, réduite de 7 500 à 6 500 dinars.

Ces premières mesures d'urgence qui touchent essentiellement les particuliers vont être complétées en avril par un ensemble de dispositions contenues dans le projet de loi de finances complémentaire pour 1986 et qui touchent aussi bien les ménages que les structures de l'Etat. Les prévisions de recettes sont réduites de 123 milliards de dinars à 90,5 milliards (— 26,5 %). Les prévisions de dépenses, quant à elles, passent de 128 milliards de dinars à 104,5 milliards (— 18,4 %). Le déficit budgétaire passe, lui, de 5 à 14 milliards de dinars (+ 280 %).

Le budget d'équipement est le plus touché (— 26,3 %), alors que le budget de fonctionnement n'est amputé que de 11,2 %.

Le programme d'investissement annuel prévu dans le cadre du second plan quinquennal est, lui aussi, revu à la baisse, ne totalisant que 96 milliards de dinars contre 107 milliards prévus initialement. Seulement 82 milliards de dinars seront d'ailleurs consommés effectivement au cours de l'année 1986. La priorité a été donnée aux projets faisant peu appel à l'assistance étrangère. La réalisation du métro d'Alger et de l'usine d'automobiles, pourtant inscrits au plan, a été ajournée.

Le programme général d'importation, arrêté initialement à 48 milliards de dinars dans la loi de finances, est réduit de 20 % dans la loi de finances complémentaire. Il connaîtra même une seconde réduction en cours d'année, passant de 38,5 milliards de dinars à 30 milliards. Les biens de consommation considérés comme prioritaires (céréales, huiles, sucre, médicaments...) ne seront cependant pas touchés par ces restrictions. De même l'enveloppe de soutien aux prix des produits de première nécessité est maintenue dans la loi de finances complémentaire.



Cet ensemble de mesures qui visent toutes à restreindre les dépenses, notamment en devises vont permettre incontestablement de « limiter les dégâts ». Elles vont cependant montrer dans le même temps que la « crise » ne peut pas

être surmontée par de simples mesures défensives. Les performances réalisées par l'économie algérienne au cours de l'année 1986, par leur ambiguïté même le montrent clairement. Au regard de l'intensité dramatique avec laquelle a été annoncée et vécue par le pouvoir politique, la chute des prix du pétrole (le président Chadli Bendjedid, estimait alors à 80 % environ « la baisse des revenus nationaux »), le bilan 1986 peut paraître presque satisfaisant. Certes la production intérieure brute a légèrement baissé de 1985 à 1986, passant de 248 380 millions de dinars à 239 835 millions de dinars en prix courants, ce qui est certes inquiétant mais s'explique principalement par la chute du poste hydrocarbures qui passe de 63 865 millions de dinars à 35 905 millions. Par contre les performances de l'agriculture confirment la reprise spectaculaire amorcée en 1985. La production agricole est en effet passée de 27 070 millions de dinars en 1985, soit un accroissement de 37,5 % en volume par rapport en 1984, à 33 270 millions de dinars en 1986, soit un accroissement de 9 % en volume. En dépit de la sécheresse, la production céréalière s'est élevée à 25 millions de quintaux. Dans le domaine des cultures maraîchères, des fruits, du miel, des œufs de consommation et des viandes blanches, l'année 1986 est marquée par l'auto-suffisance.

La situation est différente dans l'industrie et le BTP où un certain tassement de la production apparaît. Alors que la croissance au cours du premier plan quinquennal (1980-1984) était de l'ordre de 9,5 % par an dans l'industrie et de 8,6 % dans le BTP, elle atteint à peine ce niveau en prix courants. Les industries de transformation passent en effet de 31 060 millions de dinars en 1985 à 34 770 en 1986 et le BTP passe lui de 36 800 millions de dinars à 41 225 millions. A l'évidence, c'est moins l'industrie que l'agriculture qui a permis d'amortir la crise pétrolière dans des limites qui restent cependant étroites.

Au niveau de la consommation et de l'emploi, le bilan n'incite pas non plus au catastrophisme : 116 000 emplois nouveaux ont été créés en 1986 et si la consommation finale de l'Administration a légèrement chuté, passant de 9 265 millions de dinars à 9 215 millions de 1985 à 1986, celle des ménages a continué à progresser, passant de 131 990 millions de dinars à 147 590 millions. Pour l'économie et la société algériennes, les effets de la crise pétrolière, limités à la conjoncture de 1986 n'ont donc pas eu les effets dévastateurs auxquels on aurait pu s'attendre. Elle révèle cependant une autre crise, celle d'un développement qui se voulait rapide et largement autonome tout en étant largement intégré au marché mondial par le biais de la rente pétrolière et de l'achat d'approvisionnements industriels, de biens d'équipement et de biens de consommation, principalement alimentaires. Cette crise, qui a affecté le système productif algérien depuis le début de la décennie 1980, a pu être régulée jusqu'en 1986 par un ralentissement de l'investissement industriel, un recours raisonné à l'emprunt international (en 1985, la dette extérieure de l'Algérie se situait dans une fourchette de 15 à 18 milliards de dollars selon les sources et son service absorbait 41,5 % des recettes d'exportation) et le report à une date ultérieure de la réalisation du plein emploi, tout en maintenant le volant de chômage dans des limites socialement acceptables par la création d'emplois dans les services et

l'administration. Au delà d'un certain seuil de régression de la rente pétrolière, la reproduction de ce mouvement, même au ralenti, n'est tout simplement plus possible. Là est le vrai tournant que représente l'année 1986 et qui est largement inscrit dans la démarche antérieure.

Les mesures d'austérité budgétaire prises au lendemain de la chute des prix du pétrole en mars, ont certes permis de contenir la situation, elles ne constituent pas cependant l'amorce d'une solution à la crise du système productif. Bien au contraire, elles peuvent en aggraver tendanciellement certains effets pervers. Les coupes effectuées dans le budget d'équipement et dans le programme annuel d'investissement ont certes permis de financer l'achat de produits alimentaires (7 261 millions de dinars en 1986 contre 9 728 millions en 1985) et d'assurer ainsi un approvisionnement de la population à peu près cohérent. Elles ont aussi permis de calmer le « jeu social » en créant 55 000 emplois nouveaux dans l'administration, mais elles ont aussi contribué au tassement de la production industrielle et à la quasi stagnation de l'emploi productif. Il est significatif à cet égard que, malgré une production agricole en progrès notable, le Programme Général d'Importation ait privilégié l'achat de produits alimentaires sur les approvisionnements industriels.

Dans la pratique, l'année 1986 est donc marquée par une politique économique qui tente de réguler les effets immédiats de la récession économique en jouant sur quelques paramètres qui ne remettent pas en cause la priorité de la consommation sur la production ni le fonctionnement du système productif lui-même qui sont pourtant au cœur de la crise économique et sociale de l'Algérie. Cette attitude liée à l'économie de rente qui a prévalu au cours des deux dernières décennies, au moment même où la rente se réduit à une peau de chagrin, débouche sur des contradictions qui ne peuvent trouver de solution dans l'espace de référence où elles ont pris naissance. A certains égards, certaines performances accomplies au cours de l'année 1986 relèvent d'une logique aberrante qui risque de faire entrer l'Algérie dans la spirale descendante d'un sous-développement de type nouveau.

La « Révolution scolaire » par exemple, continue à produire ses effets. Sous le double aiguillon de la croissance démographique qui continue à être de l'ordre de 3 % par an et de la généralisation de la scolarisation des jeunes, les effectifs de l'école fondamentale et du secondaire sont passés de 5 095 000 en 1984-85 à 5 304 680 à la rentrée 1985-86. Le nombre d'étudiants dépendant du seul ministère de l'enseignement supérieur est passé, quant à lui, à 166 000. Dans le même temps, l'offre effective d'emplois est loin de correspondre aux objectifs du second plan quinquennal qui prévoyait la création de 900 000 emplois en cinq ans, soit 180 000 emplois par an. En 1985, les créations d'emploi n'ont atteint que 122 000 postes de travail et seulement 116 000 en 1986 alors que le premier plan quinquennal avait créé plus de 140 000 postes de travail nouveaux par an. Qui plus est, la « solution rentière » a été la plus grande pourvoyeuse d'emplois. L'administration a créé 55 000 postes de travail nouveaux en 1986, soit plus, en moyenne, qu'au cours du premier plan quinquennal (46 000 postes par an). Par contre la création d'emplois dans l'industrie a régressé en 1986 : 17 000, accéléré-

rant ainsi une tendance au ralentissement de l'offre d'emploi industriel sensible déjà au cours du premier plan quinquennal (19 000 postes de travail par an en moyenne) alors qu'à nouveau, seul signe positif sur ce terrain, après une longue période de stagnation-régression, l'agriculture a été créatrice d'emplois en 1986 : 10 000. Le BTP accuse une régression brutale avec seulement 5 000 emplois créés en 1986 contre 44 000 en moyenne par an pendant la période 1980-1984. Dans les services, l'évolution est sensiblement similaire à celle de l'industrie : 31 000 postes de travail créés en 1986 contre 32 000 en moyenne par an pendant la période 1980-1984.

Désormais le problème de l'adéquation formation — emploi est littéralement inversé par rapport à la décennie soixante dix. Il ne s'agit plus en effet de former rapidement des personnels qualifiés pour répondre aux besoins des appareils d'Etat et de l'économie, mais de dégager même artificiellement des postes de travail pour répondre partiellement aux aspirations des cohortes de jeunes toujours plus nombreuses, dont le coût de formation représente l'une des charges principales du budget de l'Etat et dont les demandes d'emploi ne trouvent pas preneurs spontanément sur le marché du travail.

Autre exemple, alors que la Production Intérieure Brute hors hydrocarbures a augmenté en volume d'un peu moins de 3 %, soit moins que la croissance démographique, les revenus des ménages, notamment des salariés, ont connu, en particulier du fait de la généralisation de l'application du Statut Général du Travailleur, une hausse significative, qu'il faut certes tempérer par l'inflation, mais qui a permis une augmentation de la consommation des ménages en pleine période de récession et d'appel à l'austérité.

Ces effets pervers sont des indicateurs du défi structurel qui est lancé à l'Algérie de 1986. Comment, malgré la baisse des revenus en devises tirés de la vente des hydrocarbures, éviter la poursuite du ralentissement du développement global et l'entrée dans le cycle de l'endettement que connaissent de nombreux pays d'Amérique Latine comme le Mexique et le Brésil. Certes dans l'immédiat, l'Algérie a pu faire appel à l'emprunt international. La réduction des importations au cours de la période 1980-1985 a permis de dégager un excédent notable de la balance commerciale et d'amorcer un processus de désendettement. La dette extérieure, qui représentait 41 % du PIB en 1982, n'en représentait plus que 31 % en 1985. Si l'Algérie est considérée comme solvable sur les marchés financiers, l'augmentation du volume de la dette risque de la placer dans une situation de plus en plus précaire vis à vis du marché financier international, surtout si les prêts servent à financer la consommation ou des investissements dont la rentabilité ne correspond pas aux normes du capital international. Dans le court terme, le principal défi consiste à préserver un degré important d'autonomie en évitant la spirale infernale de l'endettement qui conduit inexorablement à passer sous les fourches caudines du Fonds monétaire international. A moyen terme cependant, le grand défi à relever est celui de la poursuite d'une modernisation intégratrice dans les nouvelles conditions nées de la crise qui nécessitent un effort soutenu d'investissement centré sur d'autres ressources que la rente pétrolière. Or les performances à certains égards remarquables de ces dernières

années sur le plan de la consommation au sens large du terme n'ont été possibles que par le ralentissement de l'investissement qui est passé de 47,6 % du PIB en 1977 (avec un taux d'accroissement annuel de 18,4 %) à 37,3 % en 1984 (avec un taux d'accroissement annuel de 6,1 %).



L'année 1986 n'est pas seulement marquée par des mesures défensives visant à économiser des devises tout en maintenant, même de manière régressive, les grands équilibres économiques et en reconduisant le fonctionnement du système productif. Elle est aussi caractérisée, au niveau des instances politiques dirigeantes, par un débat sur l'évaluation de la stratégie développementiste de la décennie soixante dix, de l'importance et de la nature de la crise ainsi que sur la politique économique à mettre en œuvre pour dégager une stratégie anti-crise. Ce débat, rarement public, débouche progressivement sur un ensemble d'orientations et la définition de nouvelles priorités qui, de manière hésitante et tâtonnante certes, accélèrent le mouvement de rupture avec le « modèle » de la décennie soixante dix déjà initié au début des années quatre vingts sur un mode plus lent. L'évolution des discours du président Chadli, dans lesquels se mêlent pragmatisme, continuité critique par rapport au passé et affirmation de nouveaux principes, est significative de la tension et des différences d'appréciation existant au sein des instances dirigeantes algériennes ainsi que de la percée d'une nouvelle « ligne » par touches successives qui n'est pas sans susciter des résistances. Ces dernières, au demeurant, restent largement implicites, mais s'expriment parfois, par journalistes interposés dans la presse nationale. Dans le discours prononcé le 8 Avril lors de l'ouverture du VII<sup>e</sup> Congrès des Moudjahidine le ton général du président Chadli est empreint d'un optimisme relatif. L'Algérie subit certes les effets d'une crise qui lui est extérieure, mais elle a les moyens de la surmonter : « Les fortes répercussions induites par la crise économique mondiale, ont réduit nos revenus en devises. C'est-là un point important qu'il faut clarifier. Le reste des revenus n'a pas subi le même taux de réduction, c'est pourquoi notre situation économique est bonne grâce aux dispositions prises. Nous pouvons même améliorer cette situation si nous affrontons la phase actuelle avec d'autres dispositions appropriées ». La critique du fonctionnement de l'économie algérienne se borne pour l'essentiel à la dénonciation du gaspillage et à un appel à l'austérité. Elle porte sur les perversions qui affectent la sphère de la distribution des produits : « Nous avons appelé à la lutte contre le gaspillage et les phénomènes négatifs, mais il est regrettable de dire qu'à peine la crise a été évoquée au cours de ces derniers mois, ces phénomènes n'ont pris que plus d'ampleur. Certains sont allés même jusqu'à affirmer que nous n'avions plus les moyens d'importer certains produits de base, créant ainsi l'anarchie dans nos marchés et la ruée sur certaines marchandises et produits, poussant certains commerçants à exploiter aussi la situation en créant une distorsion sur le marché entre l'offre et la demande ». Un appel à « plus de discipline » semble suffisant pour redresser la situation sur ce terrain. Pour le reste, on peut tout au plus noter une critique de l'idéologie égalitariste

en matière de revenus : « Nous œuvrons à l'instauration de la justice sociale. Cela ne veut pas dire rendre les gens égaux mais plutôt assurer une distribution juste du patrimoine du pays d'une manière organisée et rationnelle pour que toutes les catégories sociales tirent bénéfice de l'effort de l'Etat et de ses revenus » ; et un début de remise en cause de l'étatisme économique : « Il nous faut élever la production nationale, améliorer la qualité, et rejeter l'esprit du « compter sur l'Etat ». Il nous faut protéger nos entreprises qui sont en réalité les entreprises du peuple et non celles du gouvernement comme le prétendent certains ». Une semaine plus tard, au III<sup>e</sup> congrès de l'Union Nationale de la Jeunesse Algérienne, l'optimisme est plus tempéré. La crise, tout en étant toujours considérée comme un « extérieure » à la société algérienne n'est plus définie par la simple baisse des prix des hydrocarbures et est considérée comme un « fardeau » : « S'il m'a été donné d'évoquer la crise économique grave que connaît notre monde, actuellement, et ses répercussions sur l'ensemble des pays, ce n'est point pour amplifier les faits. Ces répercussions n'ont pas épargné l'Algérie. Seulement, grâce aux mesures que nous avons prises et à la politique poursuivie ces dernières années dans les différents domaines, nous avons pu alléger le fardeau de cette crise pour notre peuple ».

Le 1<sup>er</sup> Juillet, à l'occasion de la XVI<sup>e</sup> session du Comité Central du Parti du FLN, le président Chadli va plus loin dans l'évaluation de l'importance de la crise. Celle-ci est structurelle et l'Algérie n'en subit pas seulement les effets mais en est partie prenante : « La crise que traverse le monde aujourd'hui n'est pas conjoncturelle. Ne pourront y faire face que les pays qui l'affrontent avec des mesures efficaces qui se traduisent par la multiplication des efforts en vue d'accroître la production et d'en améliorer la qualité, en faisant preuve d'une discipline rigoureuse et d'une consommation rationnelle ». Ces « mesures efficaces » doivent cependant être prises sans dévier des orientations de la Charte Nationale enrichie et adoptée par référendum en Janvier 1988 : « Aucun effort d'interprétation ne saurait être fait en dehors du cadre de ce document fondamental de la Révolution, qui représente notre principale référence ».

Le discours du 28 Septembre prononcé par le président Chadli devant les cadres du Parti du FLN représente un tournant dans l'élaboration d'une nouvelle politique économique. Le souci de marquer la continuité avec le passé cède pour l'essentiel le pas à une vigoureuse critique des résultats de la mise en œuvre de la stratégie de développement initiée dans la décennie soixante dix. Certes la référence au socialisme est toujours présente mais sur le mode d'une abstraction qui confine au nominalisme : « Le concept de socialisme en Algérie est clair et ne saurait s'accommoder de la stagnation et de l'immobilisme car une révolution qui n'évolue pas est vouée au dépérissement. Par contre, la révolution qui s'adapte et évolue tout en préservant ses principes fondamentaux, ne peut que triompher, d'où la nécessité, pour le militant, de comprendre que le socialisme revêt un caractère progressiste qui œuvre à l'élaboration du niveau de vie de la société algérienne dans son ensemble ». La critique des entreprises d'Etat est, elle, très concrète et particulièrement virulente. Elle concerne aussi bien le secteur de la production que celui de la distribution et aborde de manière frontale la crise du système productif algérien, rendue certes plus aiguë par la

chute des revenus tirés des hydrocarbures mais qui est de nature différente, interne et antérieure. Le président Chadli dénonce le manque d'initiatives, les déficits chroniques, citant une entreprise de la wilaya d'Alger qui « a accusé un déficit évalué à 40 milliards centimes » et ironise sur la faible productivité de l'industrie algérienne, dans des termes qui, quelque temps auparavant, auraient été considérés comme du dénigrement, en citant « l'exemple d'une de nos entreprises qui vient de célébrer la sortie du cinquante millième tracteur en douze ans, production que réalise en une année seulement une entreprise similaire d'un autre pays ». Il stigmatise aussi les pratiques du secteur de la distribution : « Force est de reconnaître, toutefois, que ces aspects négatifs ne sont pas engendrés par la seule « hystérie de la consommation » mais découlent également des agissements de certaines entreprises étatiques de commercialisation que tous les militants doivent dénoncer et mettre à nu ». Cette critique acerbe du « secteur d'Etat » constitue une première rupture dans le discours économique dominant. L'éloge du « secteur privé » qui, de partenaire du « secteur d'Etat » de manière complémentaire, devient un exemple, en est une seconde : « L'existence d'un secteur privé dans les limites juridiques que l'on connaît permet sans doute de comparer sa production à celle des entreprises nationales. A ce propos, il m'a été donné de constater, lors de ma dernière visite à certains pavillons de la Foire de la production nationale, qu'une petite entreprise privée exposait des produits de qualité alors que ceux de l'entreprise nationale faisaient piètre figure ». L'appel, enfin, à une diversification des exportations, y compris des produits qui font l'objet d'une demande sur le marché intérieur algérien, constitue la troisième rupture : « J'insiste sur l'importance de la diversification de nos exportations. Je ne suis pas d'accord avec ceux qui appellent à la satisfaction des besoins nationaux avant de commencer à exporter. Le pays possède aujourd'hui grâce à Dieu une large base industrielle produisant des tracteurs, des autobus, des pompes et d'autres produits à même d'être exportés. Il nous incombe par conséquent, d'encourager l'exportation du produit national, à l'exception des produits alimentaires ». Le discours prononcé le 11 novembre à l'occasion de la réunion annuelle des walis sonne le glas du discours étatiste, démiurgique et populiste. La liberté d'initiative aux entreprises de production est au centre des propos du président Chadli, qu'il s'agisse de l'agriculture privée : « La terre appartient au fellah, qui est tenu alors d'entrer directement en rapport avec la banque. Celle-ci doit offrir toutes les garanties requises, d'autant qu'il est absolument nécessaire de laisser le fellah se consacrer, selon sa volonté, à la production. Pourquoi toutes ces complications, tous ces obstacles bureaucratiques, toutes ces commissions, toute cette confusion ? » ; ou des entreprises nationales : « Si auparavant, les entreprises nationales empruntaient auprès des banques au nom de la tutelle ou de la bureaucratie, nous réexaminerons cette formule pour accorder davantage de liberté à ces entreprises tant au niveau de l'emprunt qu'à celui des autorisations globales d'importation.

Nous mettrons même à la disposition de chaque entreprise les moyens de paiement en devises étrangères dont elle aura besoin, mais nous lui demanderons des comptes ».

L'envers de cette autonomisation accrue des entreprises est en effet la menace de dissolution en cas de déficit : « S'il s'avère que certaines d'entre elles sont inefficaces et qu'il devient nécessaire de les dissoudre, il nous faut avoir le courage nécessaire pour le faire car il n'est point logique de continuer à fuir en avant et à ignorer la réalité ».

On assiste ainsi à une volonté de double désengagement de l'Etat, par l'autonomie des entreprises nationales d'une part et par la définition d'un secteur d'activité réservé au secteur privé : « Il faut souligner que la mission de l'Etat doit être axée essentiellement sur les secteurs stratégiques et qu'elle n'englobe pas la gestion des cafés, des salles de cinéma et les petits hôtels, domaines qui doivent être confiés aux citoyens ». Le discours du président Chadli à la IV<sup>e</sup> conférence nationale sur le développement tenue les 21 et 22 décembre réaffirme ces principes et certaines priorités de la nouvelle politique économique en n'hésitant plus désormais à attaquer de front, sans cependant les nommer, ceux qui, à l'intérieur même des instances dirigeantes, critiquent la remise en cause des « acquis de la Révolution » : « Il est inconcevable que nous fournissions des efforts et dépenses des sommes colossales dans le seul but de prôner des slogans auxquels le citoyen algérien n'accorde aucun crédit et qui ne profitent jamais à notre société. Nous rejetons la politique de la fuite en avant et l'attachement à des slogans qui ne nous bénéficient guère. Car ceci relève de la surenchère, que nous rejetons ».

Les nouvelles priorités explicites concernent désormais le développement de l'agriculture : « L'exploitation optimale de cette richesse qu'est la terre exige de nous une préparation pour faire face à la phase de l'après pétrole », l'amélioration du système éducatif et de formation : « Nous voulons édifier une société au sein de laquelle l'homme maîtrise la science et la technologie à la perfection », le renforcement des industries légères et moyennes « sans distinction de leur appartenance au secteur public ou au secteur privé ».

La mise en œuvre de cette nouvelle politique économique dont certains éléments restent à l'état de « non dits » dans le discours du président Chadli, va donner lieu à des pratiques économiques nouvelles dont il est difficile d'évaluer l'impact et l'efficacité pour la seule année 1986. Certaines des options avancées, l'autonomie des entreprises par exemple, restent au niveau du principe et ne connaissent pas de début d'application au cours de cette année.

L'appel à la lutte contre le gaspillage, la spéculation et le marché noir dans la sphère de la consommation ne semble pas avoir fourni les résultats escomptés. Que ce thème soit un leit-motiv des discours du président Chadli est le signe d'une certaine impuissance des appareils répressifs et de conscientisation politique (Parti du FLN, organisations de masse) à transformer rapidement en profondeur les habitudes de consommation de la population algérienne et le fonctionnement des structures de distribution. La réduction de l'importation de certains produits, notamment le café qui passe de 85 000 tonnes en 1985 à 67 000 tonnes en 1986, crée des tensions sur le marché, alimente le surstockage et la pénurie plus ou moins artificielle. Les prix des produits agricoles connaissent, eux, de brusques oscillations. Au cours du premier trimestre, la viande de

boucherie dépasse 100 dinars le kg et l'oignon 30 dinars. Au mois de mai, par contre, grâce à l'intervention massive des organismes d'Etat et particulièrement de l'ENAFILA, les Algériens ont pu s'approvisionner pendant le mois de Ramadhan à des prix relativement bas : l'oignon et la tomate à 5 dinars, la courgette à 6 dinars, les concombres à 8 dinars. La viande de boucherie, par contre, se stabilise autour de 120 dinars. A nouveau, pendant la période estivale, café, huile, sucre, lait se font rares dans les magasins d'Etat (Galeries Algériennes, Souk el Fellah...) mais sont disponibles au marché noir à des prix beaucoup plus élevés. Il est sûr que cette incapacité des structures étatiques à contrôler efficacement et durablement la disponibilité et les prix des produits ne constitue pas pour la population algérienne une incitation à adhérer aux principes d'austérité et de rigueur que le pouvoir politique l'invite avec force à suivre. Ainsi l'appel lancé par le Conseil Supérieur Islamique demandant de renoncer au sacrifice du mouton à l'occasion de l'Aid El Kebir a été entendu d'une oreille très distraite par les Algériens qui ont sacrifié environ un million de moutons à cette occasion. L'année 1986 n'a pas connu non plus, d'assainissement drastique du marché parallèle alimenté principalement par les produits de consommation importés illégalement. Les quelques prises réalisées par les Douanes ou les services de police attestent au contraire de sa vitalité. Par contre la contraction de fait de l'offre de produits liée à la baisse des importations et la mise en place de nouveaux modes de collecte de l'épargne ont permis de drainer une masse monétaire supérieure à celle des années antérieures. Le total des dépôts de particuliers auprès de la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance s'élevait en effet à plus de 23 milliards de dinars en juillet 1986 contre moins de 20 milliards de dinars à la même période en 1985.

Surtout, de nouvelles formules d'épargne ont vu le jour. La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) a lancé le 15 juin un emprunt obligataire sous la forme de 500 000 bons d'une valeur nominale de 2 000 dinars à 7 % d'intérêt émis pour une durée de cinq ans. La BADR pourra trouver ainsi un milliard de dinars de liquidités qui serviront à financer des projets dans le domaine agricole. Plus étonnant, le ministère des finances a décidé d'autoriser les Algériens résidant sur le territoire national ou à l'étranger à ouvrir des comptes en devises auprès de certaines banques algériennes. Ces comptes seront rémunérés jusqu'à 12 % et une prime pourrait être accordée aux titulaires de ces comptes si ceux-ci changent leurs avoirs en dinars. Cette mesure a été prise, alors que la détention de devises par des particuliers en Algérie est en principe illégale et punie par le code pénal, pour tenter d'attirer l'épargne des travailleurs émigrés qui transite le plus souvent par le marché parallèle du « dinar au noir ». On estime en effet à 10 milliards de francs par an environ les revenus ainsi transférés en Algérie à un taux de trois dinars pour un franc, le plus souvent sous forme de biens de consommation (voitures, matériel électro-ménager, vêtements...) alors que le taux de change officiel est de 0,65 dinars pour un franc. Fin septembre 1986, soit un peu plus de deux mois après le lancement de l'opération, le montant total des dépôts était estimé à près de 40 millions de dinars, le dépôt le plus important s'élevant à 2,5 millions de DA. Résultat somme toute modeste, même si le rythme d'ouverture des comptes a eu tendance à

s'accélérer en fin d'année. A cette tentative de drainer l'épargne en devises de la communauté algérienne résidant à l'étranger, il faut ajouter la décision de faire payer aux étrangers se rendant en Algérie la totalité de leurs dépenses en devises qu'ils devront changer auprès des banques algériennes.

Ce drainage plus efficient de l'épargne en dinars et en devises constitue à coup sûr un appoint financier non négligeable. Il n'a cependant qu'un effet limité sur les grands déséquilibres financiers de l'Algérie, son déficit budgétaire et surtout le déficit de sa balance commerciale traditionnellement excédentaire qui accuse en 1986 un solde négatif de 6,397 milliards de dinars. Le rééquilibrage de la balance commerciale passe par un développement rapide des exportations hors hydrocarbures et par une révision au moins partielle de la stratégie commerciale en matière d'hydrocarbures et surtout de gaz.

Dans le domaine des exportations hors hydrocarbures, des efforts considérables ont été déployés pour stimuler les entreprises nationales à exporter leurs produits, diversifier les partenaires et promouvoir les produits algériens.

Sur le plan fiscal, de nombreuses mesures d'encouragement à l'exportation ont été prises. La loi n° 85-09 du 26 décembre 1985 (loi de finances 1986) prévoit (articles 9 et 29) l'exonération à titre permanent de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) et du versement forfaitaire (VF) au profit des entreprises publiques et privées exportatrices. L'article 257-1 et 3 du code des impôts directs et taxes prévoit l'exonération des opérations à l'exportation en matière de taxe unique globale à la production (TUGP). L'article 45 du Code des impôts indirects prévoit l'exonération du droit intérieur à la consommation sur toutes les ventes destinées à l'exportation. Les exportateurs peuvent disposer en outre d'un compte devises (EDAC). La promotion du produit algérien sur le marché international par l'intermédiaire notamment des foires (pour la première fois en 1986 l'Algérie a participé à la Foire Internationale de Bogota en Colombie), de l'édition d'un annuaire des exportateurs et d'un contrôle rigoureux de la qualité, a permis d'enregistrer certains succès. C'est ainsi que le Secrétariat international de la laine (IWS) a accordé à l'industrie textile algérienne le label de qualité Woolmark, tandis que l'Américan Petroleum Institute a apposé le monogramme API sur les tubes sans soudure et tuyaux spiralés soudés qui leur confère une référence de choix sur le marché international.

L'effort de diversification des partenaires commerciaux a obtenu aussi quelques résultats. En 1986 l'Algérie a par exemple exporté 1,2 millions de bouteilles de vin en direction de la RFA et 650 tonnes d'électrodes de soudure pour une valeur d'environ 500 000 dollars vers la RDA. Par ailleurs des conventions commerciales ont été signées avec de nombreux pays, en particulier avec l'Uruguay, le Brésil et l'Argentine au cours du voyage effectué par le président Chadli en Amérique latine du 8 au 15 octobre. Ces petites percées ponctuelles, si elles sont porteuses d'espoir à terme n'ont pas changé la structure des exportations algériennes en 1986. Elle reste marquée par la part écrasante des hydrocarbures : 35 964 millions de dinars pour une valeur globale de 36 896 millions de dinars.

Au cours des deux dernières années, les exportations hors hydrocarbures ont même baissé en valeur, passant de 1 450 millions de dinars en 1984 à 1 264 millions de dinars en 1985 et à 932 millions de dinars en 1986. En fait le volontarisme du discours officiel algérien se heurte à deux butoirs structurels : les contraintes internes au système productif algérien dont la productivité reste faible et le protectionnisme des économies occidentales face aux produits manufacturés des pays du Tiers Monde et en particulier de ceux qui, comme l'Algérie ont longtemps affiché un « nationalisme économique » qui remettait en cause de manière plus ou moins efficace l'ordre économique international. C'est sur ce terrain sans doute que les changements de la politique économique algérienne sont les plus sensibles. Face à la baisse de ses ressources en devises due à la chute des cours du pétrole, l'Etat algérien, loin d'adopter une ligne intransigeante face au capital international en décrétant par exemple le moratoire de sa dette à l'instar de certains pays d'Amérique Latine, tente au contraire de négocier une nouvelle forme d'intégration dans le marché et l'économie mondiale. Plusieurs indices attestent de l'amorce de ce processus qui reste largement implicite dans le discours officiel dont le nationalisme économique reste une catégorie obligée mais d'où a été évacuée toute référence à la « lutte anti-impérialiste », clé de voute du discours officiel de la décennie soixante dix. De manière explicite, on peut tout au plus relever l'affirmation réitérée par le président Chadli dans la quasi totalité de ses discours que l'Algérie honorerait sa dette. Le message a été bien entendu par les milieux financiers internationaux puisque l'Algérie a pu négocier en 1986 plusieurs emprunts qui s'élèvent à 1,5 milliards de dollars au moins.

La mise en place au cours de l'année 1986 de nouvelles modalités de vente du gaz a montré dans la pratique un infléchissement de la stratégie commerciale algérienne qui a pour le moins assoupli deux de ses règles fondamentales : l'indexation du prix du gaz sur les prix de vente officiels du pétrole et le refus des ventes ponctuelles, privilégiant désormais la régularité de ses ventes et la conquête de nouveaux marchés à la maximisation des prix. La renégociation des contrats gaziers est un bon test de l'évolution de l'attitude algérienne. Le 25 mars *Sonatrach* parvient à un accord avec son homologue français *Gaz de France* qui ne préjuge pas de l'issue de la renégociation définitive du contrat algérien-français mais change les paramètres de la formule de calcul des prix. Ces derniers sont fixés à partir du 1<sup>er</sup> avril en « tenant compte de la situation sur les marchés pétroliers », en d'autres termes sur les valeurs « net-back ». Les prix payés par *Gaz de France* sont désormais alignés sur ceux du marché international du gaz, soit 20 % à 30 % moins cher. Le 1<sup>er</sup> avril un second accord est signé avec l'*Enagas* : l'Espagne paiera le gaz algérien 3,11 dollars par million de BTU au lieu de 3,80 dollars, obtient un aménagement du rythme des enlèvements et accepte de payer une indemnité pour les quantités non enlevées entre 1981 et 1984. Le 14 juin un « préaccord » est conclu avec la société belge *Distrigaz*. Il prévoit une baisse de livraison de 5 à 3 milliards de m<sup>3</sup> par an et un alignement des tarifs sur ceux pratiqués avec la France et l'Espagne. L'accord conclu avec la société italienne *SNAM* le 23 septembre n'est pas comme les trois premiers

un accord transitoire mais à moyen terme. En ce sens il illustre le mieux la nouvelle stratégie algérienne en matière de contrats gaziers. La *Sonatrach* et la *SNAM* se sont en effet entendues pour réviser l'accord de fourniture de gaz naturel conclu en 1983 pour vingt-cinq ans qui prévoyait la livraison par gazoduc de 12 millions de m<sup>3</sup> par an à partir de 1987 et jusqu'en 2008. Le prix était indexé sur les prix officiels d'un panier de huit pétroles bruts. Les nouvelles conditions de l'accord fixent comme base de référence la valeur du brut en « net back » qui se traduit par une baisse d'un tiers des prix payés par la *SNAM* sur une période de trois ans. Le rythme des enlèvements a aussi été revu : si la *Sonatrach* a accepté une certaine souplesse, les quantités fixées par le contrat sur vingt-cinq ans n'ont pas été réduites.

La *Sonatrach* a aussi réglé au cours de l'été 1986 son contentieux avec la compagnie américaine *Panhandle*. Au terme de l'accord la *Sonatrach* reçoit 200 millions de dollars à titre de dédommagement pour le GNL non enlevé. Elle reçoit également 6 millions d'actions ordinaires de la compagnie U.S., représentant 11,7 % du capital, soit l'équivalent de 265 millions de dollars. Par ailleurs une restructuration du contrat *Panhandle/Sonatrach* devrait permettre une pénétration plus directe de cette dernière sur le marché américain.

La *Sonatrach* d'autre part, ne fait plus des contrats à long terme une condition sine qua non de l'exportation du gaz. Dès début juillet, M. Faïd, directeur des exportations de gaz à la *Sonatrach* déclarait : « Nous avons décidé de saisir toutes les opportunités qui peuvent se présenter sur le marché international pour vendre notre gaz. Mais nous ne le ferons pas à n'importe quel prix ». L'Algérie, va en effet vendre deux cargaisons de gaz liquifié sur une base « spot » (vente ponctuelle) à la société allemande *Ruhrigas* et la *Sonatrach* négocie d'autres contacts « spot » avec *Ruhrigas* et *Panhandle* ainsi qu'avec des sociétés japonaises.

Cet assouplissement des positions algériennes et l'acceptation de s'aligner sur les prix du marché mondial relèvent certes d'un pragmatisme lié à la chute des prix du pétrole. Ils correspondent aussi à une volonté de conserver les marchés existants et d'en conquérir d'autres pour assurer un redressement de la balance commerciale qui restera longtemps tributaire de l'exportation des hydrocarbures.

En effet si la marge de manœuvre de l'Algérie concernant le pétrole est faible il n'en va pas de même du gaz qui a représenté 30 % des recettes d'exportation d'hydrocarbures en 1986 contre 29 % en 1985 et pour lequel l'Algérie dispose d'importantes capacités excédentaires d'exportation, ses ventes effectives ne représentant que 50 % environ de ses capacités théoriques. Dans ces conditions la baisse des prix peut être un moyen d'assurer un haut niveau de rentrées en devises par l'accroissement des ventes et l'accès à de nouveaux débouchés. Les résultats de cette offensive commerciale sont déjà d'une importance non négligeable. Des accords ont été conclus avec la Yougoslavie pour la fourniture de 20 milliards de m<sup>3</sup> sur 20 ans à partir de 1988 et des négociations ont été engagées avec la Grèce pour la vente de 1 milliard de m<sup>3</sup> par an dès 1985. Les discussions menées en 1986 avec plusieurs acheteurs potentiels ont débouché sur

la signature de protocoles d'accord avec le Brésil pour 3 milliards de m<sup>3</sup>/an et avec la Turquie pour 1,5 milliards de m<sup>3</sup>/an. Le Portugal s'est également montré intéressé par l'achat de gaz algérien.

La conquête de nouveaux marchés à travers le Tiers Monde ne doit pas faire oublier que la stratégie algérienne concernant le gaz est principalement axée sur l'Europe et que son ambition, plusieurs fois mise en échec est de pénétrer en profondeur le marché américain. En ce qui concerne l'Europe, à la fin de la décennie quatre vingts sa part du marché européen global atteindra vraisemblablement 16 % contre 6 % en 1983. Dans cette perspective, la souplesse algérienne de 1986 ne relève pas seulement du pragmatisme lié à la conjoncture ni d'une volonté de compenser la baisse des prix par une augmentation du volume des ventes mais d'une volonté d'associer le capital international au financement du développement de l'Algérie et de ne plus considérer les pays de l'OCDE comme de simples partenaires commerciaux mais comme des investisseurs potentiels. Il n'est pas étonnant que ce soit dans le domaine des hydrocarbures que s'expérimente cette nouvelle conception du développement. Le 21 juillet 1986 en effet, l'Assemblée Populaire Nationale vote la loi sur les hydrocarbures qui prévoit la possibilité de création de société mixtes dans lesquelles la participation des compagnies étrangères est cependant limitée à 49 %. Dans le cadre de cette loi, le premier permis d'exploration a été attribué à la société espagnole *Hispanoil* en association avec la *Sonatrach*.

Cette invitation lancée au capital étranger à s'associer aux entreprises algériennes ne concerne pas seulement le secteur des hydrocarbures mais aussi l'industrie de transformation. Un protocole d'accord portant création d'une société mixte pour la fabrication de climatiseurs est signée le 20 octobre entre l'Entreprise algérienne des industries électro-ménagères et l'entreprise portugaise FNAC. Il prévoit la réalisation d'une unité de production d'une capacité annuelle de 60 000 appareils implantée en Kabylie.

Il s'agit là d'expériences encore isolées mais qui montrent que l'appel au capital privé lancé par les instances politiques dirigeantes ne concerne pas seulement le capital privé national mais aussi le capital étranger et peut-être surtout lui. Le capital privé national continue certes à bénéficier de la sollicitude du pouvoir plus encore que les années précédentes. La loi votée le 27 janvier par l'Assemblée Populaire Nationale lui octroie un nouveau créneau d'activités : la promotion immobilière qui est ouverte à « toute personne physique ou morale de nationalité algérienne capable de transiger, contracter obligation et passer convention ». Les 4 et 5 février se tient un Séminaire sur l'investissement privé national. En juin un accord cadre est conclu entre une entreprise nationale issue de la restructuration de la SONELEC et cinq sociétés privées (Edimil, Infelec, Plastimetal, Sipa et Airelec) concrétisant ainsi le principe de l'intégration à part entière du secteur privé dans l'économie nationale. Le 28 septembre le président Chadli fait l'éloge du secteur privé et lance un appel à son développement. Le bilan quantitatif de l'évolution de ce secteur est pourtant modeste. Sur 2328 projets privés agréés depuis 1983 et représentant un investissement global de 2425 millions de dinars, 322 ont été réalisés dans le secteur de la chimie et des

plastiques, 314 dans celui des matériaux de construction et 284 dans les industries textiles. Les deux tiers de ces projets sont situés dans la zone côtière. Qui plus est l'année 1986 n'est pas marquée par des initiatives ou une mobilisation particulières de ce secteur pour « juguler » la « crise ». En fait, ce n'est pas tant sur le secteur privé national, dont on parle beaucoup, que sur le capital international dont on parle peu, que les décideurs algériens comptent pour mener à bien les mutations qu'ils entendent provoquer dans la production agricole et la promotion du tourisme.

Si les résultats obtenus par la production agricole sont satisfaisants dans l'ensemble, les objectifs sont beaucoup plus ambitieux et définis en ces termes par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Mr. Kasdi Merbah : « La stratégie de développement mise en œuvre s'articule sur les axes suivants :

— le renforcement du potentiel productif par l'extension des surfaces agricoles, la résorption de la jachère, la mise en valeur et l'amélioration foncière. Le programme mis en œuvre permettra à l'horizon 2000 d'accroître de près de 2 millions d'hectares la surface agricole utile;

— la mobilisation et l'utilisation rationnelle des ressources hydriques permettant l'extension des superficies irriguées qui seront portées à 800 000 hectares à l'horizon 2000;

— l'augmentation des rendements...

— le renforcement du niveau scientifique et technique... ».

Cette révolution agricole qui est devenue la priorité des priorités de la nouvelle politique économique et dont le pouvoir politique attend « l'auto-suffisance alimentaire » a été largement financée par l'emprunt international en 1986. Le Fonds arabe de développement économique et social (FADES) a accordé le 29 janvier un prêt de 22,7 millions de dollars pour couvrir le coût en devises du projet d'irrigation de la Mina. Le 17 mars un accord de prêt avec la Banque mondiale est signé. D'un montant de 262 millions de dollars, il est destiné au financement d'importants projets hydrauliques dans les wilayas d'Oran et de Constantine. En juin la Banque de l'Agriculture et du Développement rural (BADR) obtient un prêt de 300 millions de dollars auprès d'un consortium regroupant des institutions financières arabes, européennes, américaines et japonaises.

Dans le domaine du tourisme les objectifs définis à la fin de l'année 1986 consistent à doubler dans les années à venir le nombre des touristes en le faisant passer de 300 000 actuellement à 800 000 et à tripler ses capacités d'accueil qui sont actuellement de 60 000 lits (dont 15 000 en terrains de camping) en valorisant particulièrement les potentialités touristiques des oasis sahariennes et du Grand Sud à l'intention de la clientèle internationale. Le coût global de l'investissement nécessaire est de l'ordre de 19 milliards de dollars. Là encore, l'Algérie compte surtout sur la participation du capital international pour financer la création de l'infrastructure touristique. Le groupe canadien PGL International a été pressenti pour la signature d'un contrat de construction et d'équipement de deux hôtels de classe internationale et d'un complexe touris-

que. Au total, le marché sera de 92,2 millions de dollars financé par l'Export Development Corporation. D'une manière générale deux formules d'investissement ont été proposées aux sociétés étrangères : ou bien la création de joint-ventures associant un partenaire algérien qui détiendrait au moins 51 % du capital, ou bien l'investissement direct dans les projets proposés, avec des avantages accordés par les pouvoirs publics.

L'année 1986 marque donc une rupture dans l'évolution économique de l'Algérie sur un triple plan. La dégradation brutale du cours des hydrocarbures n'a pas seulement pour effet de donner un coup d'arrêt à la croissance économique. Elle accélère aussi la critique du modèle de développement étatiste et la réorientation de l'économie algérienne sur de nouvelles priorités : l'agriculture et le tourisme qui font largement appel au financement par le capital international.

## II. — ETAT ET SOCIÉTÉ : STABILITÉ INSTITUTIONNELLE ET « GROGNE » DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Cette triple rupture qui affecte l'Algérie au cours de l'année 1986 ne provoque pas de grands changements sur le plan socio-politique. Les institutions algériennes restent stables et l'opposition organisée au pouvoir en place ne semble pas élargir son audience en Algérie ou dans la communauté algérienne résidant en France. Les restrictions imposées par les mesures d'austérité induisent cependant une certaine « grogne » dans la société civile qui s'exprime de manière multiforme : contestation islamiste plus ou moins larvée, persistance de la revendication « démocratique » de la Ligue des Droits de l'Homme et surtout manifestations d'étudiants et de lycéens dans l'Est algérien qui apparaissent comme un véritable coup de semonce.

Sur le plan institutionnel le début de l'année 1986 est marqué par le référendum sur la nouvelle Charte Nationale enrichie au cours de l'année 1985 qui est adoptée le 16 janvier par 98,37 % des suffrages exprimés. La participation électorale a atteint 95,92 %. Le texte de la nouvelle charte infléchit assez nettement les orientations contenues dans la charte de 1976 concernant le socialisme sans faire grand cas des références doctrinales : « Le choix du socialisme comme système de réalisation du développement pour garantir une répartition équitable des richesses, n'a pas été un choix arbitraire ni une idée importée qui aura été imposée au peuple algérien... Le socialisme en Algérie ne procède d'aucune métaphysique matérialiste, il ne se rattache à aucun concept étranger à l'histoire intellectuelle, sociale et spirituelle du peuple algérien » ; et la propriété privée non exploiteuse est définie de manière très laxiste : « Elle recouvre tout ce qui concerne l'usage personnel et familial, de même que les moyens de production et les services qui sont utiles pour le développement de l'économie nationale ». La nouvelle charte insiste aussi sur l'Islam en tant que première référence idéologique : « L'Islam a apporté au monde une conception noble de la dignité humaine qui condamne le racisme, rejette le chauvinisme et

l'exploitation de l'homme par l'homme, l'égalité qu'il prône s'harmonise et s'adapte avec chacun des siècles de l'histoire. Il devient donc impératif pour le peuple algérien comme pour tout autre peuple musulman d'être conscient des acquis positifs de son patrimoine culturel et spirituel et de le réassimiler entièrement à la lumière des valeurs et des mutations en cours dans la vie contemporaine ». Elle souligne la nécessité de rompre avec les tabous qui obscurcissent des pans entiers de l'histoire algérienne, qu'il s'agisse du passé lointain : « L'histoire de l'Algérie remonte aux temps les plus reculés. Dès les débuts, l'Algérie connut à l'instar des autres pays, l'émergence de plusieurs principautés organisées sur le mode tribal... L'émergence d'un Etat organisé en Numidie depuis le siècle de Syphax et de Massinissa a été le couronnement de tentatives antérieures de libérer la terre, d'organiser la société, de constituer une force autonome capable de repousser les convoitises étrangères »; ou qu'il s'agisse du passé proche. Si la Charte Nationale de 1986 insiste sur l'apport décisif de la guerre de libération et de ses initiateurs, elle resitue ce moment dans un mouvement plus long et plus large qui est celui de l'émergence, du développement et de la crise du mouvement national algérien dans le deuxième quart du XX<sup>e</sup> siècle.

Des remaniements dans les appareils du gouvernement, de l'Armée Nationale Populaire, du Parti du FLN et de la Présidence de la République suivent de près l'adoption de la Charte Nationale enrichie. Le Président Chadli procède en effet à trois remaniements ministériels les 9, 12 et 18 février. Aux termes du premier remaniement, le général Rachid Benyelles, ancien secrétaire général du ministère de la défense devient ministre des transports à la place de M. Salah Goudjil, appelé à d'autres fonctions. M. Boualem Bessaïeh quitte le ministère des postes et télécommunications à la tête duquel lui succède M. Mostefa Benzaza, ancien vice-ministre chargé de la pêche, pour prendre la tête du ministère de la culture et du tourisme à la place de M. Abdelmadjid Meziane appelé lui aussi à d'autres fonctions. M. Abdelmalek Nourani, ancien vice-ministre chargé de l'aménagement du territoire, voit son secteur érigé en ministère auquel sont rattachés l'urbanisme et la construction, confiés précédemment à M. Abderrahmane Belayat. Enfin M. Boubaker Belkaïd devient ministre de la formation professionnelle et du travail à la place de M. Mohamed Nabi qui est appelé ainsi que M. Belayat, à d'autres fonctions.

Deuxième remaniement, le 12 février, M. Boualem Benhamouda, membre du Bureau Politique du Parti du FLN quitte le ministère des finances pour la direction de l'Institut National des Etudes Stratégiques Globales. Il est remplacé par M. Abdelaziz Khellef, ancien ministre du commerce. Ce ministère échoit à M. Mostefa Benamar, ancien vice-ministre des domaines et du budget... M. Mohamed Djeghaba, qui était chargé du Haut Conseil de la Jeunesse, et M. Mohamed Nabi, ancien ministre du travail, ont été nommés respectivement ministre des moudjahidine (anciens combattants de la guerre de libération) et ministre de la protection sociale. Ils remplacent M. Djelloul Bakhti Nemmiche et M<sup>me</sup> Z'hor Ounissi appelés à d'autres fonctions. Un troisième remaniement est effectué le 18 février : Mr. Mohammed Cherif Kharroubi, ancien ministre de

l'éducation nationale devient ministre de la justice et M<sup>me</sup> Z'hor Ounissi, ancien ministre de la protection sociale prend en charge l'éducation nationale. M. Fayçal Boudraa est nommé à la tête de l'industrie lourde et M. Yacine Fergani vice-ministre auprès du ministre de l'énergie. L'ampleur de ces remaniements ne doit pas être surestimée : les postes clés ne changent pas de titulaires et dans la plupart des cas, ces remaniements débouchent sur des réaffectations à l'intérieur du gouvernement. Quatre personnes seulement quittent effectivement le gouvernement : MM. Salah Goudjil, Abderrahmane Belayat, Abdelmadjid Meziane et Boualem Benhamouda. M. Meziane est un ancien collaborateur de l'ex-président Ben Bella qui, après une longue traversée du désert, avait réamorcé son ascension politique au lendemain de la libération de Ben Bella par le président Chadli. Les trois autres avaient occupé de hautes fonctions à l'époque du président Boumediène. Trois nouvelles personnes seulement entrent au gouvernement : MM. Fayçal Boudraa, Yacine Fergani et Rachid Benyelles. Les deux premiers sont ce qu'il est convenu d'appeler des technocrates. La nomination du troisième est liée aux remaniements opérés par le président Chadli au sein de l'ANP le 9 février. Il procède en effet le même jour que le premier remaniement à trois nominations à la tête de l'armée : le général Mostefa Chelloufi devient Secrétaire Général du ministère de la défense nationale, le Général Zine el Abidine Hachichi est nommé commandant de la gendarmerie nationale, et le colonel Rabah Ben Hammam, directeur central des réalisations du service national. Ces nominations, surtout le départ de Rachid Benyelles du Secrétariat Général de la défense semblent renforcer la position du Chef d'état major de l'ANP, le général Mustapha Ben Loucif.

Le président Chadli a en outre réaménagé les structures du secrétariat permanent du comité central du Parti du FLN en réduisant de sept le nombre de ses membres. Parmi les partants, figurent MM. M'Hamed Yazid, ancien porte parole du FLN durant la guerre de libération et Saïd Aït Messaoudène qui a eu de nombreuses responsabilités au sein du gouvernement et du Parti. MM. Abdelkrim Souissi, ancien président de l'Amicale des Algériens en Europe et Salah Goudjil, ancien ministre des transports, entrent au secrétariat permanent.

Enfin, à la présidence de la République, M. Larbi Belkheir, ancien secrétaire général, est nommé directeur de cabinet.

Signalons en outre, au mois de mai un important mouvement de walis et de secrétaires de mouhafadhas du Parti du FLN qui sera suivi en juillet et août par un mouvement d'ambassadeurs.

En novembre, un changement inattendu a lieu à la tête de l'armée. Le 22, un communiqué officiel annonce en effet que le général Mostefa Benloucif, chef d'état major de l'ANP et considéré comme l'homme fort de l'armée a été déchargé de ses fonctions « pour raisons de santé » par le président Chadli. Il est remplacé par le Général Abdallah Belhouchet.

Du côté de l'opposition organisée symbolisée par MM. Aït Ahmed et Ben Bella, peu de choses méritent d'être signalées en 1986. L'appel de Londres lancé le 16 décembre 1985 par les deux « frères ennemis » n'a pas produit les effets

escomptés. Sans véritable audience en Algérie, leurs mouvements n'arrivent pas non plus à s'implanter dans la communauté algérienne en France. Si l'attitude de M. Aït-Ahmed et de ses partisans est dans l'ensemble réservée, se limitant pour l'essentiel à l'élaboration et à la diffusion du journal *Algérie Libre*, la vie du courant benbelliste est marquée par des péripéties plus ou moins rocambolesques. Cet aventurisme va avoir pour effet une moins grande tolérance des autorités françaises à son égard. Le 9 avril, un partisan de M. Ben Bella, M. Abdelwahab Benchenouf, déjà condamné par contumace à 20 ans de prison en Algérie lors du procès de décembre 1985, est arrêté et écroué à la prison de Toulon. La gendarmerie française avait en effet découvert au Lavandou une embarcation pleine d'armes qu'il se proposait de ramener en Algérie. Dans la nuit du 20 au 21 octobre une vingtaine de membres du Mouvement Démocratique Algérien dont deux animateurs de la revue *El Badil*, sont interpellés et treize d'entre eux se voient signifier un arrêté d'expulsion qui ne sera pas en définitive exécuté. Par contre la revue *El Badil* est frappée d'une mesure d'interdiction, le 22 décembre.

Comme en 1985, mais dans des conditions rendues plus difficile à cause de la situation économique, le pouvoir politique algérien a été moins occupé à lutter contre les « oppositions extérieures » qui apparaissent comme des « buttes témoin » d'anciennes querelles de légitimité que par les contestations plus ou moins informelles émanant de la société civile qui mettent peu ou prou en crise les catégories fondatrices de la légitimité du système politique mis en place depuis l'Indépendance ou du moins son fonctionnement. Face à ces mouvements divers de contestation, le pouvoir politique continue à adopter une attitude ambiguë faite à la fois de refus strict des débordements et d'adaptation partielle aux nouvelles demandes d'une société civile qui s'est considérablement différenciée en 25 ans et dont la moitié de la population a moins de 20 ans. Cette dernière vit en effet sur le mode du vieillissement et parfois même de l'obsolescence la « légitimité révolutionnaire » et sur le mode de la désillusion partielle la « légitimité développementiste ».

Si en termes monétaires les revenus des ménages ont continué à augmenter en 1986 et si, malgré les pénuries, le marché a été approvisionné en biens de consommation, l'augmentation du coût de la vie et les restrictions liées aux mesures d'austérité ont assez durement touché la population algérienne. Ainsi, le prix de la viande de mouton a doublé entre 1982 et 1986, celui des pommes de terre a presque été multiplié par trois. Il en est de même des oranges; les voyages à l'étranger ont aussi été réduits d'un tiers, passant de 2.872 280 en 1985 à 1 939 864 en 1986. Cette situation a engendré une certaine « grogne » qui s'est traduite par des grèves dans les entreprises et une mobilisation relativement faible autour des campagnes de lutte contre le gaspillage, mais n'a pas entraîné de mouvements sociaux de grande ampleur.

Par contre, la contestation islamiste a pu profiter de la conjoncture pour étendre son influence sur de larges secteurs de la société. Elle ne fonctionne pas à la violence à l'instar du groupe Bouyali dont la plus grande partie a été arrêtée en octobre 1985 et dont le chef est toujours en « cavale », mais à l'investissement

de la société et des appareils du pouvoir sur le mode d'une pédagogie morale, idéologique et culturelle qui vise à faire respecter « les valeurs » et les « normes » de l'Islam par des pressions sur les appareils d'Etat, par une diffusion massive d'ouvrages et de libelles islamiques en provenance du Machrek et reproduits en Algérie, ainsi que par la construction de mosquées. Face à cette prégnance de plus en plus grande d'un islamisme rigoriste, l'Etat cède parfois. C'est ainsi qu'en janvier 1986 une émission de télévision enfantine où les princesses épousaient trop facilement les princes sans le consentement de leurs parents a été interdite. Il entre aussi le plus souvent dans un rapport complexe d'opposition — solidarité — concurrence avec les milieux islamistes, construisant lui même des mosquées tout en dénonçant les constructions abusives réalisées en dehors de son autorité et se prévalant de la légitimité islamique, tout en disqualifiant les tentatives des milieux islamistes de se poser en gardiens de cette légitimité. C'est ainsi que le projet de la grande mosquée Abdelhamid Ben Badis d'Oran a été présenté de 1<sup>er</sup> mars à M. Boualem Baki, ministre des Affaires religieuses. Cette mosquée sera dotée d'une salle de prières de 12 000 places et viendra s'ajouter aux 144 mosquées et autant de salles de prières existant à Oran. Mais la prolifération des mosquées « privées » qui risque de se transformer en cadre d'expression idéologique et politique autonome est violemment critiquée par le président Chadli dans son discours du 11 novembre : « Durant ces derniers temps, le problème de l'augmentation du budget des affaires religieuses s'est posé avec le nombre de mosquées édifiées à travers le territoire national sans aucune planification, obligeant les wilayas à demander au ministère de prendre en charge les charges relatives au personnel et à l'entretien des mosquées. A ce sujet, je tiens à dire que c'est aux walis de subir les conséquences de la politique démagogique qu'ils ont suivie, puisque de nombreuses mosquées ont été bâties anarchiquement avec l'aval des wilayas et des communes ». Ce brutal rappel à l'ordre ne se situe pas seulement sur le plan de la rigueur administrative, mais sur celui de la légitimité politique, le pouvoir politique s'affirme, certes avec vigueur, musulman mais interdit aux islamistes de constituer un pouvoir parallèle qui pourrait s'exercer y compris dans les rouages de l'Etat : « En toute franchise, poursuit le président Chadli, je dirai que nul ne peut nous complexer dans ce domaine au nom de l'Islam : nous sommes musulmans, sûrs de nous mêmes, et aucune personne, quelle qu'elle soit, ne pourra nous influencer. De là, il est impératif que vous ayez cette conviction et que vous appliquiez les orientations et les lois de l'Etat et que vous ne vous adonniez à aucun calcul, quelle que soit sa source ». Ce chassé croisé du pouvoir politique qui se réclame de l'Islam mais dénie aux islamistes tout droit à s'exprimer en dehors de l'Etat et a fortiori à critiquer ce dernier au nom de l'Islam, montre bien que le pouvoir politique algérien, même si ses pratiques sont le plus souvent empreintes d'une grande souplesse, fonctionne encore principalement en 1986 à l'identification pouvoir-société et au refus de l'autonomisation de la société civile sur le plan idéologique, associatif et politique alors que sur le plan économique, c'est lui qui prend l'initiative de rompre avec le principe du « tout Etat ».

Dans une certaine mesure, c'est une attitude similaire qui prévaut dans les rapports entre le pouvoir politique et la Ligue des Droits de l'Homme dont

l'avocat maître Abdennour Ali Yahia a déposé les statuts au ministère de l'intérieur le 30 juin 1985. La confrontation entre la Ligue et le pouvoir politique commencée quasiment dès sa création, va connaître de péripéties diverses au cours de l'année 1986. L'année commence par des mesures d'apaisement. Le chanteur Lounis Aït Menguellet, condamné en octobre 1985 à trois ans de prison pour « possession d'armes de guerre » voit sa peine réduite à deux ans de prison avec sursis et est libéré le 1<sup>er</sup> mars. Le discours du président Chadli le 8 avril à l'ouverture du septième Congrès des Moudjahidine, est symptomatique du double mouvement de prise en charge de la revendication démocratique de la défense des droits de l'homme et du refus de son expression en dehors du Parti du FLN et de l'Etat : « Si certains éléments s'érigent en défenseurs des droits de l'homme, j'annonce ici, au nom des moudjahidine, notre disposition à demander au Parti et aux institutions concernées, la création d'un organe chargé du suivi de ce que l'on appelle la pratique des droits de l'homme. Cela ne nous dérange pas du tout, mais nous aiderait plutôt à consolider la pratique démocratique au sein de nos institutions légitimes. La génération de novembre n'acceptera pas, tant que ses fils sont au pouvoir, que les droits du citoyen soient bafoués. Nous sommes prêts comme je l'ai déjà dit, à créer cet organe qui aura toute la liberté d'action de ses prérogatives dans le cadre des lois du pays ». Noureddine Aït Hamouda et maître Ali Yahia sont libérés les 9 et 10 juin. En octobre pourtant la tension remonte malgré la libération anticipée « pour raisons de santé » du docteur Naït Djoudi, membre du comité directeur de la Ligue des droits de l'homme, incarcéré depuis l'été 1985. La police interdit en effet à maître Ali Yahia de quitter le territoire national et lui retire son passeport. Le ministère de la justice demande en outre qu'il soit radié du barreau, considérant que sa condamnation en 1985 pour la fondation « illégale » de la Ligue des droits de l'homme est une peine « infamante » de droit commun.

Début décembre la Ligue marque un point sur le plan international. Le Congrès de la Fédération internationale des droits de l'homme qui s'est déroulé du 5 au 7 décembre à Salamanque en Espagne, décide officiellement l'affiliation de la Ligue algérienne des droits de l'homme. Le choc en retour ne se fait pas attendre : quatre membres de la Ligue, son président maître Ali Yahia, son vice-président maître Mokrane Aïd Larbi et deux autres membres : M. M. Rachid Bellil et Arezki Kecili sont arrêtés le 15 décembre. Sur ce terrain l'année se termine donc en épreuve de force.

Le durcissement des autorités face à la Ligue est sans doute lié au mouvement de contestation mené par les lycéens et étudiants et dont l'élément déclenchant a été la rumeur concernant l'introduction de nouvelles matières (instruction civique et religieuse) dans les épreuves du bac. Le mouvement commence par des grèves de cours dans les lycées d'Alger les 18 et 19 octobre. Il prend son amplitude maximale à Constantine en novembre où se réalise la jonction entre étudiants protestant contre les conditions de vie dans les cités universitaires, lycéens refusant les nouvelles matières, toujours annoncées par la rumeur malgré un démenti du ministère de l'éducation nationale et jeunes exclus du système scolaire. Pendant trois jours, du 8 au 10 décembre de violentes

manifestations ont eu lieu dans le centre et à la périphérie de Constantine et ont débouché sur de violents affrontements avec les forces de l'ordre qui ont occasionné de nombreux blessés et même selon des sources universitaires officieuses quatre morts dont un policier. Les dégâts matériels, quant à eux ont été très importants. Il s'élèveraient à plusieurs millions de dinars. Cent quatre vingt treize jeunes gens ont été arrêtés selon les sources officielles. Pour la plupart (cent quatre-vingt-six) ils ont été traduits devant les tribunaux d'exception les 12, 13 et 15 novembre 1986 et condamnés à des peines de deux à sept ans de prison. Toujours dans l'Est algérien, la ville de Sétif a connu de violentes manifestations les 11 et 12 novembre. Cette contestation de la jeunesse constitue incontestablement un coup de semonce pour le pouvoir politique algérien. Elle montre en effet que la jeunesse scolarisée et estudiantine dans laquelle le pouvoir politique place de grands espoirs n'est pas nécessairement en phase avec lui. Elle révèle aussi que les réseaux de communication sociale n'ont pas fonctionné, laissant la place au déferlement de la violence. Les structures de concertation universitaire n'ont pas joué et l'Union Nationale de la Jeunesse Algérienne a été incapable de canaliser le mouvement. Elle met à nu enfin l'existence d'une fraction importante de la jeunesse algérienne marginalisée par l'échec scolaire, dont l'avenir professionnel s'apparente le plus souvent à un cul de sac et qui n'a que faire du consensus social que le pouvoir politique tente de maintenir même de manière répressive. Là est sans doute le plus difficile problème que le pouvoir politique aura à affronter dans les prochaines années. Il n'est pas sûr qu'il puisse le résoudre sans opérer de profondes transformations dans les rapports Etat-société qui ont prévalu depuis 25 ans.

Abdelkader DJEGHLOUL

## ANNEXES

## I. — Chronologie

**Janvier**

- 16 — Référendum sur l'adoption de la nouvelle charte nationale.
- 20-22 — 4<sup>e</sup> Congrès de l'UNPA (Union nationale des Paysans algériens).
- 25-27 — 6<sup>e</sup> Congrès de l'UNFA (Union nationale des Femmes algériennes).

**Février**

- 9 — Remaniement ministériel. Nominations à la tête de l'armée.
- 12 — Nouveau remaniement ministériel.
- 17 — Ouverture du 2<sup>e</sup> salon de la sous-traitance.
- 18 — Troisième remaniement ministériel et changements au sein du secrétariat permanent du comité central du Parti du FLN.
- 19 — Réunion du bureau politique du comité central du Parti du FLN.

**Mars**

- 25 — Ouverture du 7<sup>e</sup> Congrès de l'UGTA (Union générale des Travailleurs algériens).
- Accord entre Gaz de France et la Sonatrach.

**Avril**

- 6 — Réunion du Bureau politique du comité central du Parti du FLN.
- 8 — Ouverture du 7<sup>e</sup> Congrès de l'Organisation nationale des Moudjahidines.
- 21 — Ouverture du 3<sup>e</sup> Congrès de l'UNJA (Union nationale de la Jeunesse algérienne).

**Mai**

- 2 — Festival national de la bande dessinée à Bordj el Kiffan.
- 4 — Ouverture de la 22<sup>e</sup> Foire internationale d'Alger.
- 22 — Ouverture des 8<sup>e</sup> Florales.
- 28 — Ouverture de la session de printemps de l'Assemblée Populaire Nationale.

**Juin**

- 10 — Libération de maître Ali Yahia, secrétaire général de la Ligue algérienne des Droits de l'Homme.
- 14 — Accord entre La société belge Distrigaz et Sonatrach.
- 16 — Premier salon du tourisme et du voyage.
- 30 — Session du comité central du Parti du FLN.

**Juillet**

- 5 — 24<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance.
- 5-16 — Hospitalisation du président Chadli Bendjedid à Bruxelles.

**Août**

- 20 — Journée du Moudjahid.

**Septembre**

- 2-13 — 3<sup>e</sup> Foire de la production nationale.
- 23 — Accord entre la société italienne SNAM et Sonatrach.
- 28 — Réunion du secrétariat permanent du comité central du Parti du FLN.

**Octobre**

- 13 — L'Algérie instaure, par mesure de réciprocité un visa pour les Français se rendant en Algérie, à compter du 16 octobre.
- 23 — 13 Algériens membres du MDA résidant en France et menacés d'expulsion font appel devant le premier président de la cour de Paris. Ils seront libérés et assignés à résidence le 26.

**Novembre**

- 1 — 32<sup>e</sup> anniversaire du déclenchement de la guerre de libération.
- 8-10 — Manifestations d'étudiants et de lycéens à Constantine.
- Réunion annuelle des walis.
- 11-12 — Manifestations d'étudiants et de lycéens à Sétif.
- 15 — 186 personnes sont condamnées à des peines d'emprisonnement après les manifestations de Constantine.
- 22 — Le général Mostefa Benloucif, chef d'Etat-Major de l'ANP est déchargé de ses fonctions et remplacé par le général Belhouchet.

**Décembre**

- 5-7 — Le Congrès de la Fédération internationale des Droits de l'Homme réuni en Espagne à Salamanque reconnaît officiellement la Ligue algérienne des Droits de l'Homme de Me. Ali Yahia.
- 15 — Arrestations de membres de la Ligue des Droits de l'Homme, dont maître Ali Yahia, son président.
- 21 — Ouverture de la 4<sup>e</sup> Conférence sur le développement.
- 28-29 — Réunion du Comité Central du Parti du FLN qui opte pour le renforcement de la politique d'austérité.
- 29 — Le général Benloucif est écarté du Bureau Politique du Parti du FLN.

## II. — Textes et documents

### 1) *Le nouveau gouvernement algérien à la suite des remaniements des 9, 12 et 18 février*

- *Président de la République, ministre de la défense* : M. Chadli Bendjedid;
- *Premier ministre* : M. Abdelhamid Brahimi;
- *Ministre d'Etat auprès de la présidence de la République* : M. M. Benahmed Abdelghani;
- *Affaires étrangères* : M. Ahmed Taleb Ibrahim;
- *Intérieur et collectivités locales* : M. M'hamed Hadj Yala;
- *Justice* : M. Mohammed Cherif Kharroubi;
- *Agriculture et pêche* : M. Kasdi Merbah;
- *Information* : M. Bachir Rouis;
- *Postes et télécommunications* : M. Mostefa Benzaza;
- *Transports* : M. Rachid Benyelles;
- *Energie et industries chimiques et pétrochimiques* : M. Belkacem;
- *Industrie lourde* : M. Fayçal Boudraa;
- *Industries légères* : M. Zitouni Messaoudi;
- *Hydraulique, environnement et forêts* : M. Mohamed Rouighi;
- *Commerce* : M. Mostefa Benammar;
- *Education nationale* : M<sup>me</sup> Z'Hor Ounissi;
- *Enseignement supérieur* : M. Rafik Abdelhak Brerhi;
- *Formation professionnelle et travail* : M. Boubaker Belkaïd;
- *Jeunesse et sports* : M. Kamel Bouchama;
- *Santé publique* : M. Djamel Eddine Houhou;
- *Protection sociale* : M. Mohamed Bani;
- *Moudjahidine (anciens combattants)* : M. Mohamed Djeghaba;
- *Travaux publics* : M. Ahmed Benfreha;
- *Aménagement du territoire, urbanisme et construction* : M. Abdallah Nourani;
- *Affaires religieuses* : M. Abderrahmane Chibane;
- *Culture et tourisme* : M. Boualem Bessaïeh;
- *Planification* : M. Ali Oubouzar.

### 2° *Discours du Président Chadli Bendjedid prononcé le 11 novembre 1986 à l'occasion de la clôture des travaux de la réunion annuelle des walis.*

« Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux,

« Chers frères,

« Conformément à la tradition que nous avons instituée depuis quelques années, il m'est agréable de vous rencontrer, à la faveur d'un tel contact direct et périodique, vous, particulièrement qui représentez toutes les instances de l'Etat et les structures du gouvernement.

« Cette rencontre est pour nous l'occasion de procéder à une évaluation, à un suivi, voire rendre compte, eu égard aux moyens que nous avons déjà mis et mettrons toujours à votre disposition, ainsi qu'aux prérogatives réglementaires et aux responsabilités qui vous ont été confiées. Une telle évaluation est à la fois naturelle et utile, tant elle révèle des insuffisances qui pourraient être difficilement décelables pendant l'exécution des tâches quotidiennes.

« Si, parfois, nous faisons des reproches aux responsables au niveau des instances exécutives centrales ou régionales, ce n'est point pour amoindrir les efforts fournis par les fonctionnaires intègres, mais pour sensibiliser aussi bien les walis que les responsables à tous les niveaux, aux insuffisances existant en vue d'y remédier.

« C'est pourquoi j'insiste sur l'importance de cette présente rencontre qui se tient dans une conjoncture difficile que vous connaissez parfaitement et qui est marquée par la crise qui affecte les pays du Tiers Monde et même les pays industrialisés. J'estime, en outre, qu'il est nécessaire d'insister, à chaque rencontre avec les responsables du Parti et de l'Etat, sur les retombées de cette crise dont les dangers menacent l'indépendance nationale, l'indépendance d'un peuple déterminé à demeurer toujours présent, maîtrisant tous les secteurs de ses activités et qui, pour ce faire, doit compter sur l'effort, le travail sur le terrain et les potentialités nationales propres, car l'indépendance ne se limite pas à un « drapeau » ou encore aux déclarations et discours politiques.

« Un pays dont l'économie est faible, et qui en conséquence a besoin d'autrui, risque logiquement de perdre sa liberté de décision et éprouve toujours des difficultés à prendre des positions courageuses à l'égard des causes justes.

« C'est pourquoi, notre souci est de veiller en permanence à lier notre action à l'intérieur, qui exige la maîtrise de la gestion, l'amélioration de la qualité et l'élimination des insuffisances dans les rouages de l'économie nationale, avec la politique extérieure de l'Algérie. C'est en maîtrisant notre situation — et celle-ci est meilleure comparativement à d'autres pays — que nous pourrions dire notre mot.

« Et si aujourd'hui on témoigne du respect pour l'Algérie et sa politique de développement ce n'est pas par simple courtoisie. Les propos élogieux ne sont pas les nôtres mais émanent aussi bien de nos amis que de nos ennemis.

« L'important dans notre rencontre, comme je l'ai signalé précédemment, c'est d'évoquer les aspects négatifs pour y remédier, sachant qu'il existe nombre d'aspects positifs. Dans ce contexte, la responsabilité des autorités locales et, en premier, celle des wilayas, est fondamentale pour le présent et l'avenir. De même que le succès ne peut être réalisé par des slogans mais plutôt par le travail sur le terrain et la maîtrise de nos affaires. C'est là, la base de tout succès. Quant aux problèmes, il y en aura toujours, car l'évolution elle-même en engendre quotidiennement de nouveaux.

« Il s'agit donc d'y faire face avec courage et en toute intégrité. Cela ne pourra se réaliser que si chacun assume ses responsabilités pleines et entières.

« En tenant ces propos, nous nous adressons à des cadres de l'Etat et à des responsables au niveau des instances exécutives dont la mission première consiste à défendre les intérêts de l'Etat, dans le cadre de la loi.

« Si cette mission n'était pas assumée par les représentants de l'Etat, du niveau communal au niveau central, qui d'autre s'en chargerait.

« Certains concepts négatifs ont prévalu par le passé et demeurent ancrés dans l'esprit de certains qui considèrent l'Etat et ses biens comme relevant du « beylik ».

« Les circonstances historiques qu'a connues le pays, marqué par la présence d'un Etat étranger au peuple, nous ont contraints à mobiliser le peuple algérien contre l'Etat colonial, c'est-à-dire contre le « beylik ».

« Cette conception, malheureusement, s'est poursuivie pendant l'indépendance, malgré le fait que l'Etat et le gouvernement sont devenus l'Etat et le gouvernement du peuple algérien.

« Cette mentalité rétrograde persiste de nos jours. Les militants et les citoyens conscients qui s'opposent à la dégradation des biens se voient répondre, que cela ne les concerne nullement sous prétexte qu'il s'agit du bien « beylik », c'est-à-dire bien de l'Etat.

« La tâche de tous les responsables dans les rouages de l'Etat, du Parti et de la Presse nationale, est de faire face à cette mentalité et à ces comportements.

Si nous avons toujours appelé à l'engagement de tous les responsables, cela ne veut pas dire qu'il s'agit seulement d'engagement à l'égard des options uniquement, mais d'engagement à l'égard de la vérité, de la sincérité et du courage.

« J'ai déjà eu l'occasion de dire ceci aux secrétaires des mouhafadhas.

« Je ne vous demande plus, mais je vous ordonne, d'employer le langage de la vérité.

« J'estime que se soustraire à la défense des intérêts de l'Etat dans le cadre de la loi, c'est se soustraire à l'engagement.

« Je ne demande pas aux cadres et aux militants de s'engager avec les individus, mais je souhaiterais que soient créées des traditions qui nous permettent d'œuvrer au respect des lois que nous élaborons et que nous adoptons, et ce, quelles que soient les difficultés à tous les niveaux.

« Nous avons œuvré, et nous œuvrons toujours, à vous faciliter les tâches et à vous assurer les prérogatives réglementaires. Nous avons également opéré des réformes administratives adéquates tant au niveau local que central dans le cadre de la restructuration que nous avons déjà entamée et que nous nous préparons à approfondir et à appliquer sur le terrain au courant de l'année 1987.

« Nous devons ainsi, travailler dans le cadre fixé par les lois et les structures : même le budget devra être arrêté à l'avenir, sur la base de cette nouvelle structuration qui fixera, avec exactitude, les effectifs actifs au niveau des communes, des dairas, des wilayas ainsi qu'au niveau central. Tout comme nous devons arrêter les effectifs des sociétés nationales, des ministères, des entreprises et des institutions du Parti en vue d'éliminer toute idée d'approximation dans l'élaboration du budget de fonctionnement. Idée que nous n'accepterons plus, à l'avenir. Qui ne travaille pas ou ne fournit pas d'efforts dans ce sens doit laisser la place à plus compétent et plus capable. L'essentiel est que le processus du développement se poursuive. Tous ceux qui travaillent dans cette direction pour servir les intérêts du pays trouveront le soutien et l'assistance nécessaires. Tous ceux qui font semblant d'agir dans ce sens, et se comportent différemment sur le terrain, qu'il soient politiques ou autres, ne seront pas des nôtres.

« Pour être clair, nous construisons l'avenir, nous avons fourni les moyens et conditions requis aux différentes catégories actives dans les usines, les champs, les domaines agricoles et les autres unités économiques.

« En revanche nous demandons seulement à tous de travailler sérieusement huit heures par jour.

« Il est temps, à présent, que ces entreprises et institutions se mettent au travail et à l'exécution des programmes avec la participation active et vitale des autorités locales en vue de mettre un terme définitif aux aspects négatifs qui ne servent pas l'économie nationale et entravent les efforts en vue d'un succès futur, surtout après la restructuration organique et financière des entreprises.

« S'agissant des autorités locales, nous devons insister à l'avenir sur le développement au niveau communal, dans le cadre des Plans communaux de développement, et plus particulièrement sur les aspects les plus productifs, en évitant le gaspillage et en œuvrant à la création de nouveaux postes de travail tout en accordant de l'importance à l'agriculture et à son développement, de même qu'en portant l'intérêt sur l'irrigation et les activités artisanales et autres.

« A partir de là, il nous faut maîtriser avec rigueur l'allocation des crédits consentis au développement communal, et le même principe doit s'appliquer aux entreprises et établissements locaux. En effet, il m'a été donné d'indiquer, lors de ma réunion avec les secrétaires des mouhafadhas, que les entreprises qui constituent une charge pour le budget de l'Etat, de la wilaya ou de la commune, doivent se voir reconsidérer leur mission et réexaminer leur situation. Celles d'entre elles qui doivent être préservées, doivent être encouragées et réorganisées.

« Et s'il s'avère que certaines d'entre elles sont inefficaces et qu'il devient nécessaire de les dissoudre, il nous faut avoir le courage nécessaire pour le faire car il n'est point logique de continuer à fuir en avant et à ignorer la réalité.

« Nous savons que certaines entreprises locales se sont vu confier des projets qui dépassent leurs capacités, ce qui leur a causé déficits et pertes dont elles ne sont pas forcément les seules responsables. Il devient alors nécessaire d'étudier minutieusement leur situation et d'intégrer certaines d'entre elles pour lancer d'autres entreprises plus aptes à faire face aux charges et aux difficultés.

« En revanche si les problèmes sont d'ordre juridique, administratif ou bureaucratique il est impérieux pour les responsables aux niveaux des wilayas et ministères de tutelle de lever les contraintes pesant sur ces entreprises en vue de leur éviter de se trouver dans des impasses en leur donnant certaines libertés d'initiative; cela ne doit pas constituer une gêne pour nous, d'autant qu'existent les moyens de contrôle financier et autres.

« J'irai même plus loin pour dire qu'il est obligatoire d'établir des liens directs entre les entreprises de production et les banques, en vue de l'obtention de crédits, sans intervention ni entremise de la wilaya ou de la tutelle.

« Si auparavant, les entreprises nationales empruntaient auprès des banques au nom de la tutelle ou de la bureaucratie, nous réexaminerons cette formule pour accorder davantage de liberté à ces entreprises tant au niveau de l'emprunt qu'à celui des autorisations globales d'importation.

« Nous mettrons même à la disposition de chaque entreprise les moyens de paiement en devises étrangères dont elle aura besoin, mais nous lui demanderons des comptes, et en ce sens, elle sera responsable devant son banquier.

« Mais ce qui nous intéresse en tant que responsables, c'est le résultat, et chacun doit prendre ses responsabilités et s'assumer. Et ce que nous disons des entreprises locales s'applique également aux entreprises et sociétés de wilaya et nationales.

« Nous avons créé au niveau du gouvernement une commission ayant pour mission d'étudier la question de la tutelle qui s'est avérée être à l'origine de certaines difficultés. D'autre part afin que nous puissions maîtriser et suivre les dépenses et les recettes, les ministères des Finances et de la Planification doivent assumer leurs missions et leurs rôles dans les domaines de la planification et du contrôle. Seulement tout un chacun doit savoir que la liberté d'initiative qu'il réclame, ne signifie en aucun cas le désordre mais une bonne utilisation des sommes allouées dans le cadre du budget annuel.

« Nous voulons organiser nos affaires, organiser et planifier nos importations et exportations, même si jusqu'à présent nos exportations n'ont pas atteint le niveau escompté. Il est nécessaire pour tous, de programmer, de respecter le plan et de veiller à sa concrétisation avec la collaboration des ministères des Finances et du Plan.

« Les walis doivent respecter les programmes de planification et veiller à leur stricte application. Ces tâches doivent être scrupuleusement exécutées par toutes les autorités locales, tant par la commune que par la daïra. Ainsi, à titre d'exemple, il est arrivé que des projets programmés avec des pays étrangers soient restés dans leur état initial de projet durant deux ou trois années.

« A cet effet, j'insiste sur le réalisme avec lequel doivent être inscrits les projets en fonction des moyens de réalisation et des moyens financiers afin que les responsables locaux, tant au niveau des communes que de la wilaya, ne perdent pas leur crédibilité vis-à-vis des militants et des citoyens.

« Nous devons arriver à un stade de maîtrise qui permettra le lancement dans les délais fixés, des projets planifiés, programmés et inscrits et ce, dans le but de préserver la crédibilité des responsables et des autorités, de consolider et de maintenir la confiance entre les citoyens et la Direction, d'éviter le désordre, la confusion et des distorsions au niveau de la planification en général.

« Au niveau national, et au sujet des crédits annuels inscrits au budget — mes propos ici ne s'adressent pas seulement aux walis, mais à toutes les autorités responsables dans les domaines de la planification et des finances — les sommes que vote l'Assemblée Populaire Nationale, qu'elles concernent le fonctionnement, l'investissement ou l'équipement, doivent être effectivement débloquées afin que les parties concernées ne se trouvent entravées dans le lancement des travaux, et dans le but d'éviter l'accumulation des dettes et la multiplication des plaintes quant à la non-disponibilité des sommes prévues.

« S'en tenir scrupuleusement aux allocations budgétaires et à la planification tant à l'échelle nationale que régionale, est une évidence que tout un chacun se doit de respecter pour que les organismes et entreprises ne consomment plus les budgets qui leur sont attribués, dès les premiers mois de l'année, déséquilibrant ainsi le budget de l'Etat.

« Les perturbations que connaissent certaines entreprises et sociétés résultent fondamentalement de quelques failles dans la planification et le suivi, tant il est irrationnel de demander à des employés de travailler deux ou trois mois sans percevoir leur salaire. Et là, je m'interroge : où sont les structures et instances concernées ?

« Que chacun œuvre à créer les conditions nécessaires, sur le plan financier, en vue d'éviter l'émergence de problèmes marginaux dont on peut faire l'économie. Cette question concerne aussi le secteur agricole.

« A propos des banques et du crédit, nous avons remarqué la persistance de comportements bureaucratiques injustifiés dont souffrent et les exploitations agricoles et le fellah lui-même, lequel avant d'obtenir un prêt bute sur des difficultés et des complications innombrables, à commencer par la commune, la commission de daïra et de la banque nationale chargée du secteur agricole. Je m'interroge sur les raisons de ces complications et j'avais insisté auprès des ministres de l'Agriculture et des Finances sur la nécessité de mettre un terme à ces pratiques bureaucratiques, de façon telle que les relations entre le fellah et la banque deviennent directes.

« La terre appartient au fellah, qui est tenu alors d'entrer directement en rapport avec la banque. Celle-ci doit offrir toutes les garanties requises, d'autant qu'il est absolument nécessaire de laisser le fellah se consacrer, selon sa volonté, à la production. Pourquoi toutes ces complications, tous ces obstacles bureaucratiques, toute cette confusion ?

« En définitive, l'agriculteur ayant besoin d'un prêt, doit s'adresser directement à la banque sans interférence aucune. Nous ne voulons pas d'intermédiaire, qu'il s'agisse du wali, des autorités administratives, du Parti ou autres.

« Du moment que certains parlent de planification, nous souhaitons, avant tout, que la maîtrise et la planification soient de mise dans les terres appartenant à l'Etat. Quant au petit fellah qui possède 0,5, 10 ou 15 hectares de pommes de terre, lentilles ou autre, laissons-le procéder à une culture de son choix, le premier et le dernier bénéficiaire étant le citoyen et le consommateur.

« Nous savons pertinemment que les privés, en optant pour telle ou telle culture, sont certains qu'ils ne seront pas perdants. De ce fait, il est donc inutile de compliquer les choses en imposant au fellah possédant deux ou trois hectares de diviser ces superficies déjà petites, en parcelles de plus en plus réduites, pour l'obliger à respecter un plan de culture donné.

« Cette méthode ne nous mènera pas loin. Si nous nous intéressons effectivement à la production agricole et à sa planification aussi bien au niveau central, que de la wilaya et de la commune, notre intérêt devra se porter essentiellement sur les secteurs de l'Etat tant dans le secteur de l'autogestion que des coopératives, structures et entreprises agricoles relevant de l'Etat. Car, vu les grandes surfaces dont ils disposent, ces secteurs sont à même de créer l'équilibre escompté entre l'offre et la demande.

« Il appartient aux responsables de mettre l'accent sur les secteurs stratégiques ayant un impact direct sur la société, ainsi que d'attacher un intérêt aux grands problèmes sociaux, tels que le logement.

« Il m'est arrivé d'affirmer à maintes reprises à l'intention de ceux qui prétendent que le logement constituait un problème national, que celui-ci est d'ordre local. C'est une responsabilité qui incombe aux wilayas. Je tiens à réaffirmer le nouveau que nous n'avons affaire à aucun problème d'ordre national. Mais tout problème peut trouver sa solution par le travail concret des wilayas et des communes qui possèdent désormais des entreprises spécialisées. Moi, personnellement, j'ai entièrement confiance. Croyons en ces travailleurs qui agissent sur le terrain. Il est de notre devoir de les doter des moyens nécessaires, et de ne pas les laisser se débattre dans des problèmes pour ensuite leur demander des comptes et leur faire endosser la responsabilité.

« Devant le non-respect par des entreprises nationales de leurs engagements au niveau de la wilaya sous prétexte qu'elles dépendent de la tutelle centrale et leur dérobade

devant cette dernière au motif qu'elles collaborent avec la wilaya, nous avons décidé que, désormais, seules les grandes entreprises chargées des grands projets resteront sous la tutelle du ministère de l'Habitat et de la Construction. Les autres entreprises dépendront des wilayas.

« De ce fait, et sachant que certaines wilayas disposent, actuellement, de six ou sept entreprises de construction, outre celles déjà existantes, il n'est plus possible d'arguer d'une absence de moyens. Vous vous devez, par conséquent, d'assumer vos responsabilités et de résoudre les problèmes liés à l'habitat, à l'hydraulique et autres au niveau de chaque wilaya.

« S'il est vrai que les problèmes relatifs à l'hydraulique (approvisionnement en eau potable et irrigation) ne peuvent être résolus en deux ou trois ans, nous sommes tenus de juger objectivement la situation. C'est dans ce contexte que la presse nationale est appelée à relever les aspects négatifs sans pour autant négliger les aspects positifs afin d'en donner au citoyen une image réelle et objective. Comme le problème de l'hydraulique n'est pas des plus aisés, il vous appartient donc de faire preuve d'imagination et de trouver certaines solutions, en attendant l'achèvement des grands barrages actuellement en voie de réalisation.

« Ainsi il sera possible d'alléger dès l'année prochaine la tension que connaît notamment la capitale.

« Un autre domaine doit retenir l'intérêt et l'attention des walis, à savoir la construction des routes notamment rurales nécessaires à la vie des citoyens dans les campagnes. Nos efforts ne doivent pas être axés uniquement sur la construction des routes destinées à relier les villes entre elles. L'électrification doit également être votre préoccupation primordiale. Elle doit être généralisée à toutes les communes et campagnes afin de contribuer à la lutte contre l'exode rural de façon efficace et d'empêcher ainsi l'apparition et la prolifération des bidonvilles autour des grandes villes.

« Nul doute que ce grave phénomène que représente l'exode rural sera accentué s'il n'est pas combattu vigoureusement. Il est donc nécessaire de prendre les devants face à ce problème et d'aller vers les campagnes pour y construire les routes, réaliser l'électrification, construire les écoles, établissements de formation et autres.

« Concernant particulièrement le problème des constructions scolaires, il est nécessaire que leur réalisation soit soumise à une planification stricte, prenant en compte les besoins réels des wilayas ainsi que leur juste répartition entre les régions de la wilaya.

« Chers frères,

« Nous sommes appelés à apprendre et à perfectionner davantage la philosophie de la planification et de la programmation car elle est la base du développement équilibré. L'improvisation et l'anarchie ne mènent à aucun résultat et l'expérience nous a enseigné les risques du manque de planification. Nous avons parfois construit des usines sans prévoir de routes, ni de voies ferrées ou l'eau nécessaire à leur fonctionnement, ce qui a eu des effets négatifs sur leur production et leur activité. De là, ressort l'importance de la bonne planification et de l'étude minutieuse qui prend en considération toutes les conditions nécessaires au succès. Ainsi, seulement, nous éviterons le gaspillage de sommes énormes.

« En ce qui concerne l'habitat, par exemple, il est erroné de continuer à concentrer la construction des nouvelles cités à l'intérieur des grandes villes au lieu de les répartir à travers les communes et les campagnes. Cela pourrait créer des phénomènes négatifs et des problèmes sociaux engendrés par la multiplication des éléments parasites, dans ces cités.

« C'est ainsi qu'avec cette répartition démographique au sein des communes, nous pourrions créer l'équilibre nécessaire au niveau de la wilaya et, partant, au niveau de tout le territoire national.

« Chers frères,

« Un autre sujet qu'il faut prendre en considération, car étant d'une grande importance : il s'agit de concours temporaires qui pourraient être accordés aux communes et aux collectivités locales.

« Il s'agissait, jusqu'à présent de passer par l'organe de planification avant d'obtenir le prêt bancaire. Ce genre de pratique est, sans nul doute bureaucratique. Car rien ne justifie l'intervention de l'organe planificateur puisque la commune s'engage à rembourser dans les délais.

« Il lui appartient d'assumer ses responsabilités et le problème sera résolu avec la banque sans intermédiaire. C'est ainsi que seront éliminées toutes les complications et les pratiques bureaucratiques stériles.

« Autre phénomène négatif qu'il nous faut signaler encore, c'est celui des constructions illicites qui continuent de s'étendre aux dépens de terres agricoles fertiles. En tant que walis, vous devez prendre toutes vos responsabilités en défendant et en faisant respecter les textes de l'Etat et de prendre les mesures nécessaires en vue de mettre un frein à ces pratiques illégales.

« Comment accepter la construction de palais au milieu de fermes-pilotes autogérées ? Comment les travailleurs de ces exploitations ont-ils pu se taire sur cela ? Et les autorités locales, de l'APC jusqu'à la kasma du Parti, où étaient-elles ? C'est de la complicité. Vous devez traiter ce problème et tel qui a construit un château dans de telles conditions doit en payer le prix. Si ces constructions entravent le développement dans les wilayas, vous devez prendre les mesures nécessaires pour les supprimer. Si elles n'entravent pas vos plans, il vous appartient d'y remédier sous réserves de la pénalisation de leurs propriétaires quel que doit leur rang.

« En ce qui concerne les indus occupants dans les fermes pilotes et autogérées, ils sont nombreux et vous devez remédier à ce problème. Certains walis ont déjà pris des initiatives en ce sens en leur attribuant des lots de terrain à bâtir pour les faire sortir des zones ou habitations relevant des domaines. Leur nombre est très élevé parfois. Comment faire ? Il est possible de construire un village autonome à ces habitants. Mais il est nécessaire à court terme de régler ce problème avec les parties concernées tels les services des domaines, de l'hydraulique, la SONELGAZ afin qu'ils payent ce qu'ils doivent en contre-partie de leur séjour dans les exploitations et tout ce qui en découle comme charges. Car une importante partie du déficit de nos exploitations agricoles est imputable à ces indus occupants dont nombre d'entre eux se trouvent dans une situation matérielle aisée. Il ne tient qu'à eux d'acheter les habitations qu'ils occupent ou d'acquérir des terrains pour construire des habitations individuelles.

« Quoi qu'il en soit, il est nécessaire de mettre fin à la situation que connaissent certains domaines agricoles. Vous devez prendre vos responsabilités avec courage car ce phénomène est néfaste et vous devez y remédier de manière objective loin de toute anarchie.

« On parle beaucoup de la question de la distribution des denrées alimentaires. C'est un des points auxquels vous devez accorder toute l'importance nécessaire. Pour les produits essentiels tels que les matériaux de construction et les médicaments, vous devez veiller à ce qu'ils parviennent aux citoyens, à assurer le contrôle et à prendre les mesures et sanctions nécessaires.

« Et plus clairement, il faut souligner que la mission de l'Etat doit être axée essentiellement sur les secteurs stratégiques et qu'elle n'englobe pas la gestion des cafés, des salles de cinéma et les petits hôtels, domaines qui doivent être confiés aux citoyens.

« Il m'est parvenu que certaines wilayas tentent de construire des cinémas et autres infrastructures dont nous nous étions dessaisis au profit du citoyen et il n'est pas logique que nous commettons de nouveau la même erreur.

« La tâche principale des wilayas et de l'Etat consiste d'une manière générale à mettre des superficies de terrain à bâtir à la disposition des citoyens désireux d'investir

leurs fonds. Il convient que les services spécialisés tels que les services fiscaux ou de contrôle exercent leurs prérogatives dans le cadre de la loi pour préserver l'intérêt général.

« Il existe un autre domaine important auquel nous devons accorder toute l'attention voulue, à savoir le domaine des loisirs.

« Le citoyen, auquel la Révolution a assuré la satisfaction des besoins essentiels, aspire à un environnement adéquat, de loisirs sains et à l'exercice de différentes activités récréatives. C'est le cas notamment pour la jeunesse qui constitue la grande majorité de notre peuple. Là aussi, il est possible d'encourager certains citoyens à investir leurs fonds dans ce secteur au niveau de certaines villes qui souffrent encore du manque de telles infrastructures après que la capitale a eu les siennes et ceci pour veiller à l'équilibre entre les villes algériennes.

« Chers frères,

« Il existe également d'autres phénomènes négatifs que nous avons enregistrés et qu'on ne peut évoquer dans leur totalité durant un laps de temps aussi limité que celui-ci.

« Durant ces derniers temps, le problème de l'augmentation du budget des affaires religieuses s'est posé avec le nombre de mosquées édifiées à travers le territoire national sans aucune planification, obligeant les wilayas à demander au ministère de prendre en charge les charges relatives au personnel et à l'entretien des mosquées.

« A ce sujet, je tiens à dire que c'est aux walis de subir les conséquences de la politique démagogique qu'ils ont suivie, puisque de nombreuses mosquées ont été bâties anarchiquement avec l'aval des wilayas et des communes. Oui, il est vrai que nous sommes croyants et musulmans et nous accordons toute notre attention aux lieux du culte selon nos capacités et nos possibilités.

« Aussi en construisant une mosquée, nous devons lui garantir toutes les conditions nécessaires afin qu'elle puisse jouer le rôle important pour lequel elle a été édifée. Nous ne pouvons laisser cette mosquée à la merci de certains éléments pernicieux qui l'utilisent à des fins destructives. Il est donc nécessaire, de programmer et de planifier en fonction de nos besoins et capacités et de garantir un cadre adéquat aux structures déjà existantes, avant d'entreprendre la construction de nouvelles mosquées.

« En toute franchise, je dirai que nul ne peut nous complexer dans ce domaine au nom de l'Islam : nous sommes musulmans, sûrs de nous-mêmes, et aucune personne quelle qu'elle soit ne pourra nous influencer. De là, il est impératif que vous ayez cette conviction et que vous appliquiez les orientations et les lois de l'État et que vous ne vous adonniez à aucun calcul, quelle que soit sa source.

« Donc, la politique démagogique doit disparaître tout comme ces autorisations qu'accordent les wilayas et les communes à ceux qui veulent construire des mosquées sans aucune planification. L'Islam n'est pas une religion des apparences, un véritable musulman exprime sa croyance par sa foi, par ses faits et accomplit ses devoirs, même sous son propre toit quand la nécessité l'exige. Quiconque se proclamant de l'Islam dans les apparences est un hypocrite et notre religion le rejette.

« Vous vous êtes rendu compte, et Dieu soit loué, de toute l'attention que nous accordons aux aspects religieux, moral et éducatif, puisque nous avons ajouté aux programmes d'enseignement des matières religieuse et autres et construit une université spécialisée à Constantine et que nous nous occupons de la formation des imams et du personnel des mosquées.

« J'insiste une nouvelle fois sur le fait que vous ne devez pas être influencés par des éléments bornés, dont les concepts erronés portent atteinte à l'Islam. Tout comme il faut éviter d'être influencés par ceux qui se cachent derrière la religion, il ne faut pas l'être non plus par ceux qui n'ont de socialiste que le nom.

« Les mesures prises récemment dans le secteur agricole et qui visent la réforme de certaines structures ainsi que la dynamisation de certaines exploitations accusant

depuis plusieurs années un déficit, ont suscité la désapprobation de certains qui y ont vu une « remise en question des acquis ». Procéder à des réformes signifie-t-il revenir sur les acquis ?

« Ceux qui s'accrochent à cette conception voudraient voir l'Etat adopter la politique de la fuite en avant et continuer à couvrir les insuffisances qui ne peuvent que lui nuire.

« Nous avons dit depuis peu, non à la politique de la fuite en avant et non à la démagogie. Nous avons fermement opté pour la politique du réalisme et de l'objectivité ainsi que pour celle du langage franc et responsable avec les citoyens.

« L'intérêt à accorder au secteur privé national procède avant tout du souci de l'amener à contribuer au développement national dans les secteurs qui ne revêtent pas une importance stratégique particulière, allégeant quelque peu le fardeau que l'Etat supporte. Pourquoi veut-on dresser des obstacles devant ce secteur qui s'est montré disposé à contribuer positivement à la dynamique du développement avec ce qu'elle implique comme investissements et création d'emplois au profit des citoyens ? Inutile donc de spéculer sur cette question, car encourager le secteur privé, n'implique absolument pas qu'on veuille toucher aux acquis des masses. Les instructions, les orientations et les lois sont claires, et nous sommes tous, responsables et citoyens, au service de l'Etat, de la Révolution et de la loi.

« Nous disons à ceux qui persistent à douter de la justesse de cette ligne politique, qu'ils sont dépassés par les événements, car nous parlons, aujourd'hui, le langage du réalisme, celui des réalisations concrètes. Un langage que partagent, à la fois, le citoyen et le responsable.

« C'est cette voie qui nous prémunira contre les dangers de l'endettement et de la dépendance vis-à-vis de l'étranger. Elle est le garant de notre indépendance et des acquis de notre Révolution, comme elle nous protégera des graves complications de la crise économique, qui a affecté et affecte encore les économies du monde entier et qui ne peut que nous atteindre d'une manière ou d'un autre.

« L'Etat n'a, jusqu'à présent, ménagé aucun effort afin de réduire les retombées de cette crise et il est temps, pour le citoyen, d'apprécier ces efforts à leur juste valeur et de démontrer à son tour, sa disponibilité à assumer ses responsabilités pour que notre pays traverse avec succès cette épreuve dans la stabilité et la sécurité.

« Assumer ses responsabilités signifie d'abord « compter sur soi » et retrousser les manches, car l'Etat n'est plus cette généreuse « vache à lait ».

« Les recettes pétrolières ont grandement baissé, en raison de l'effondrement des prix, qui a été provoqué afin de freiner l'essor économique des pays exportateurs de pétrole, de faire pression sur ces pays et tenter de porter atteinte à leur liberté et à leur autonomie dans la décision politique.

« Ceux qui ne veulent pas voir les efforts que consent l'Etat, malgré la crise aiguë, sont guidés par des intentions politiques précises et il en est, parmi eux, qui veulent être plus socialistes que les socialistes eux-mêmes.

« Même certains pays, dont le socialisme ne peut être mis en doute, commencent à porter des correctifs et à réorganiser leurs économies en vue d'aboutir à plus d'efficacité et de continuité et de là, à faire face aux exigences du développement rapide de notre époque avec davantage de chances de réussite.

« L'expérience de ceux qui nous ont précédés peut nous être d'un grand apport, à tout le moins nous éviter de commettre les mêmes erreurs. Nous avons choisi l'option socialiste volontairement, convaincus que c'est la meilleure voie et d'aucuns ne pourront nous dissuader de ce choix ou nous en complexer.

« La crise nous a, Dieu merci, permis de prendre conscience de la richesse permanente qu'est l'homme. De même qu'elle nous a permis de rentabiliser au maximum les investissements consacrés à la formation de l'homme.

« L'homme, comme je l'ai souligné récemment, à l'occasion de l'inauguration de l'Université des sciences et de la technologie d'Oran, constitue la base de tout édifice solide

car les richesses matérielles s'épuisent, et l'homme demeure. La science et la technologie sont le véritable pari de l'avenir et l'Algérie est résolue à gagner ce pari.

« Il est des pays qui, sans pétrole ni gaz, sont parvenus, grâce à la science et à la technologie à atteindre un degré de développement appréciable.

« Que dois-je demander aux cadres algériens, qui se trouvent dans les grandes ou les petites unités industrielles si ce n'est d'acquérir cette science et cette technologie même en suivant le modèle d'autrui.

« De nombreux pays, qui ont débuté de cette matière, ont pu de nos jours, acquérir une technologie très avancée. Il nous appartient donc de commencer par l'achat de certains modèles afin de les réaliser en Algérie. Le début, même s'il est timide, est toujours bon car il peut être amélioré au fil des années.

« C'est donc cette conception et cette philosophie qui déterminent notre marche quotidienne. La Révolution de libération a créé chez l'homme algérien une ambition légitime qui n'a cessé de se développer parallèlement à la bataille de l'édification. Nous avons le droit, voire le devoir d'être ambitieux pour nous informer de tout ce qui se déroule dans les pays qui nous ont précédés sur la voie du progrès et du développement, car nous souhaitons être à leur diapason, et bénéficier de leurs expériences en matière de maîtrise, de gestion et de technologie.

« A cet égard, la devise « Le travail et la rigueur pour garantir l'avenir » est le meilleur guide pour mettre au point nos affaires, combattre le gaspillage et attirer une attention particulière à la maintenance, qui est essentielle et nécessaire dans tous les domaines.

« Dans ce même ordre d'idées, je tiens à aborder le sujet du volontariat. En effet, le volontariat est très important et utile, mais nous croyons au volontariat efficace loin des aspects folkloriques. Nous devons éviter qu'il ne se transforme en forme de gaspillage. Le volontariat tel que nous le concevons s'exerce au niveau des communes et des quartiers, et traduit une contribution permanente et organisée des citoyens.

« L'Etat algérien se tient résolument à la hauteur des événements en vue de faire face aux différentes difficultés pouvant surgir tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Aussi, nous demandons aux frères responsables de faire preuve de plus de vigilance, d'exercer un suivi sur le terrain, d'affronter les difficultés locales urgentes et d'y remédier à temps, ainsi que de prendre comme ligne de conduite le dialogue responsable, et d'éviter les promesses fallacieuses.

« Par conséquent, le responsable local ne devrait pas faire des promesses qu'il ne saurait tenir, tout en respectant ses engagements vis-à-vis des citoyens avec lesquels il devrait adopter un langage franc dans les cas ne pouvant être solutionnés dans l'immédiat.

« L'Etat n'a cessé de déployer des efforts successifs. Les chiffres cités par le ministre de l'Intérieur et certains frères nous donnent une idée claire sur ces efforts fournis en dépit de la crise économique. Ainsi, nous ne saurions être indulgents envers les éléments cherchant à minimiser l'effort de l'Etat et à nous détourner des problèmes essentiels.

« En maintes occasions, j'ai cité les chiffres relatifs au secteur de l'enseignement supérieur. Lors de l'évaluation de la situation que j'avais faite devant le Congrès extraordinaire en 1980, le nombre des étudiants ne dépassait pas 57 000. Ce chiffre a augmenté en six ans et s'élève à deux cent mille étudiants. C'est un chiffre révélateur et indicatif du rythme de l'évolution rapide et du volume du budget consacré à la formation des étudiants et aux établissements qui sont à leur service.

« L'octroi d'une bourse à chaque étudiant est un privilège dont jouissent les étudiants algériens, chose qui n'est pas assurée par plusieurs autres pays à leurs étudiants. Ce n'est pas pour nous prévaloir devant nos enfants que nous disons cela mais nous ne faisons que confirmer notre foi en l'intellectuel, en l'homme formé pour lequel nul sacrifice n'est excessif. Il est naturel que cette politique ne plaise pas à certains éléments malfaisants et derrière eux à certains ennemis de la Révolution algérienne.

« Ces éléments, dont la Révolution et notre jeunesse, n'attendent rien de bon ont causé dernièrement des problèmes. Il est normal que ce genre de problèmes altèrent

quelque peu le prestige de l'Algérie. Et c'est ce qu'attendent nos ennemis. Que demandent ces éléments ? Quels problèmes posent-ils ? Une protestation sur la qualité des repas dans les restaurants universitaires nécessite-t-elle la descente dans la rue et des actes de désordre et d'anarchie ? Et quel est le sens de la protestation contre l'introduction de certaines matières dans l'enseignement secondaire ? La télévision nationale nous montre de temps à autre des images déplorables. Si le jeune est questionné sur l'histoire de l'Algérie, même contemporaine, il n'est pas capable de répondre. Est-il raisonnable d'élever notre jeunesse dans l'ignorance de son histoire ? Tout Etat qui se respecte ne saurait permettre cela.

« Il existe un autre phénomène, plus grave encore. Certains connaissent mieux l'Histoire d'autrui, que la leur. Ce phénomène relève d'un sentiment de faiblesse quant à l'appartenance à cette nation et à ce peuple.

« Il est de notre droit de nous interroger sur la raison de ce déni de l'Histoire et sur l'appartenance civilisationnelle et spirituelle.

« Nous n'y voyons ni plus ni moins qu'un mobile politique. Les moyens importants que nous avons mis à la disposition de la jeunesse nous amènent à nous interroger, parfois si nous n'avons pas gâté plus qu'il n'en faut cette catégorie de la société.

« Nous avons prodigué toutes ces possibilités en pensant au passé où l'on était privé du savoir. Le peuple algérien a connu cette privation cent trente années durant. C'est bien ce sentiment qui a poussé la génération de novembre à ouvrir les portes du savoir devant la jeunesse algérienne et à mettre à sa disposition tous les moyens.

« En effet, il est difficile de soumettre un peuple cultivé et bien formé.

« Nous n'avons pas l'intention, en invoquant la génération de novembre, dans ce contexte, de complexer les autres. Nous voulons seulement affirmer la nécessité du compter sur soi, pour amener la jeunesse à faire face aux difficultés avec courage.

« Notre peuple a déjà prouvé, à travers sa longue histoire l'importance du compter sur soi.

« Il a compté sur lui-même lors du déclenchement de la Révolution contre le colonialisme. Il a compté également sur le sacrifice de ses enfants.

« La confiance de la génération de novembre dans le peuple était grande. Notre peuple s'est montré digne de cette confiance. Il a même donné plus que l'on en attendait de lui.

« Le principe du compter sur soi nous a guidés lors du déclenchement de la grande Révolution libératrice et il est impératif que ce principe soit encore notre guide dans la bataille de l'édification.

« Les principes et la philosophie de la Révolution de Novembre dont nous sommes imprégnés sont encore nos guides jusqu'à présent et il est impératif pour les générations montantes de s'imprégner de ces mêmes principes et de cette philosophie afin qu'elles puissent poursuivre le même chemin emprunté par la génération de novembre. Et il est primordial pour le jeune Algérien de connaître l'histoire de son pays, de ses ancêtres et des victoires enregistrées par son peuple à travers les siècles afin de mieux saisir son appartenance civilisationnelle et spirituelle.

« Partant de ce principe le jeune Algérien sera en mesure de suivre le processus de développement national et de comprendre les prises de position politiques de son pays car si ces principes et prises de position venaient à faire défaut le jeune Algérien deviendrait tout simplement un être matérialiste soumis à la matière seule et n'accordant aucune attention ni à l'aspect historique et à l'appartenance civilisationnelle ni aux options fondamentales du pays.

« Pour ce qui est de ces options, il est impératif de les préserver et de les défendre car elles sont avant tout au service de l'Algérie. L'attachement aux options ne signifie nullement tirer un profit matériel seulement, il faut par contre saisir la portée politique économique et sociale qui en découle.

« Le statut général du travailleur élaboré dans le but de faire régner la justice sociale au sein du monde du travail et entre toutes les catégories de travailleurs a été mal

appliqué aux travailleurs du secteur industriel sur la base du nombre de jours ouvrables. Aussi il est nécessaire d'appliquer les mêmes mesures aux travailleurs de la terre afin que ces derniers ne perçoivent pas un salaire qui dépasse la durée du travail effectif.

« Le SGT implique donc l'arrêt de l'hémorragie des finances publiques sans contrepartie. C'est-à-dire sans efforts fournis. Les banques étatiques ont supporté pendant longtemps ces charges, aujourd'hui elles n'en peuvent plus. Il faut que les choses reprennent leur cours normal et il faut que chaque travailleur perçoive le salaire qu'il mérite selon le travail qu'il aura accompli et l'effort qu'il aura fourni.

« Il est impératif que ce langage de la franchise soit de règle dans tous les secteurs et dans tous les domaines afin de lever toute équivoque et bannir l'esprit du gaspillage et du compter sur autrui.

« Les questions et les problèmes sont tellement nombreux que nous ne pouvons les cerner en l'espace de cette rencontre. Mais il y en aura d'autres prochainement, entre autres, la rencontre des cadres de l'Etat et du Parti à la fin de l'année pour dresser le bilan des activités et des efforts de l'année, dans le cadre du deuxième plan quinquennal. Nous souhaitons, au cours de cette rencontre, dresser un bilan réel et parvenir à mettre au point un programme d'action qui nous permettra d'éviter les aspects négatifs et les lacunes enregistrées et, partant, faciliter les tâches pour tous les responsables afin qu'ils travaillent dans un climat de clarté.

« Les lacunes que vous avez relevées au cours de votre réunion et colloque, sont signalées par des ministres dans certaines wilayas, doivent être prises en considération, et relevées comme points essentiels devant être débattus et solutionnés de la meilleure manière pour ne pas entraver tant vos efforts que ceux de tous.

« C'est ce que j'ai tenu à souligner au cours de cette rencontre sachant toutefois, que la mission qui nous incombe et la conjoncture que nous traversons sont difficiles.

« Les problèmes sont nombreux mais notre détermination est grande également. Il vous appartient, donc, en tant que représentants de l'Etat et du gouvernement au niveau de la base, d'apprécier votre responsabilité à sa juste valeur et de répondre aux espoirs que la Direction politique place en vous.

« Nous sommes conscients des difficultés et des problèmes que vous affrontez mais nous sommes convaincus, également, que vous êtes en mesure de les surmonter. Nous sommes avec vous et contribuerons à résoudre les problèmes qui vous dépassent, et à éliminer la bureaucratie, en vue de faciliter la tâche de tous, de la commune au sommet. Je souhaite que d'autres occasions nous réunissent. Que Dieu guide nos pas ».

### III. — Statistiques

TABLEAU I

Budget algérien, 1985, Prévisions Loi de finances 1986 (en millions de DA)		
1) Recettes	1985	1986
Impôts directs	9 500	13 800
Timbres	1 500	2 200
Impôts sur les sociétés	17 500	21 500
Impôts indirects	7 000	10 500
Douanes	11 000	11 000
Revenus des propriétés de l'Etat	1 500	2 000
Divers	13 000	14 000
Ventes d'hydrocarbures	52 000	48 000
<b>Total</b>	<b>113 000</b>	<b>123 000</b>

TABLEAU I (suite)

2) Dépenses					
A) Dépenses de fonctionnement			B) Dépenses d'équipement		
Ministères :	1985	1986	Secteurs :	1985	1986
Présidence	611,9	640,0	Industrie	2 200	2 700
Défense	4 793,1	5 459,0	Agriculture	1 080	1 300
Finances	1 252,5	1 446,2	Forêt	820	1 050
Affaires étrangères	583,5	619,3	Eau	4 600	6 280
Intérieur	2 874,5	3 543,2	Pêche	25	30
Justice	477,4	556,4	Equipement	300	140
Industrie légère	137,6	150,2	Communications	4 540	4 680
Tourisme-Culture	218,3	258,2	Chemin de fer	2 785	3 000
Agriculture	766,0	838,1	Urbanisme	1 000	1 200
Transport	373,7	416,7	Stockage-		
			Distribution	15	15
Santé	2 720,1	3 518,3	Logement urbain	400	300
Logement	359,5	464,1	Logement rural	1 100	1 340
Education élémentaire	11 026,7	13 620,8	Education	6 520	7 470
Education supérieure	2 764,4	3 178,6	Formation	2 150	2 557
Energie-Pétrochimie	201,5	220,5	Tourisme	70	70
Eau	798,3	880,1	Santé-Services		
Planification	147,2	166,9	Sociaux	2 115	3 300
			Autres programmes soc.	817	1 190
Anciens combattants	2 972,4	3 289,9	Administration	2 300	2 710
Information	350,8	384,8	Information	63	168
Commerce	130,6	146,8	Développement commun	6 900	6 900
Industrie lourde	94,6	111,4	Divers	8 600	8 000
Jeunesse-Sport	403,6	446,7	Refinancement	3 400	6 600
Travaux publics	690,8	784,8	Logements préfabriqués	1 000	—
Affaires religieuses	363,7	403,2			
Formation profes.	1 397,9	1 539,8	Total	52 800	61 000
Service social	477,9	531,3			
Sous-total Général	36 988,5	43 615,7			
	27 197,6	23 384,5			
Total	64 186,1	67 000,2			
Total dépenses	116 986,1	128 000,2			

TABLEAU 2

**Données prévisionnelles  
en matière de dépenses et de recettes 1986**

Natures des opérations	Prévisions loi finances 1986	Prévisions loi finances comp. 1986	Différence	1 2
<b>Dépenses</b>				
— Budget de fonctionnement	67	59,5	- 7,5	88,8 %
— Budget d'équipement	61	45	- 16	73,7 %
<b>Total</b>	128	104,5	- 23,5	81,6 %
<b>Recettes</b>				
— Fiscalité ordinaire	75	61,5	- 13,5	82 %
— Fiscalité pétrolière	48	29	- 19	60,4 %
<b>Total</b>	123	90,5	- 32,5	73,5 %
<b>Déficit budgétaire</b>	5	14	9	280 %

**TABLEAU 3  
Evolution de la PIB 1984 — 1986**

En Millions de DA

Activité Economique	1986	1985	1984
Agriculture	33 270	27 070	19 480
Eau et Energie	3 260	3 050	2 710
Hydrocarbures	35 905	63 865	62 065
Mines et Carrières	1 020	895	745
<b>Industries de transformations</b>	<b>34 770</b>	<b>31 060</b>	<b>26 560</b>
Ind. Sidérur. Métal. Mécan. et Electr.	13 200	11 180	9 470
Matériaux de construction	3 210	2 830	2 505
Chimie, caoutchouc, plastique	2 420	2 160	1 895
Industries Alimentaires	6 920	6 470	5 660
Industries Textiles	4 440	4 200	3 500
Cuirs et chaussures	1 180	1 025	915
Bois, Papier, Polygraphie	2 600	2 480	2 030
Industries diverses	800	715	585
<b>Bâtiments et travaux publics</b>	<b>41 225</b>	<b>36 800</b>	<b>33 440</b>
<b>Travaux Pétroliers</b>	<b>4 995</b>	<b>4 900</b>	<b>4 970</b>
<b>Transp. commerce services</b>	<b>61 650</b>	<b>57 580</b>	<b>52 125</b>
Transports	12 465	11 755	11 175
Commerce	37 615	35 625	31 900
Services	11 570	10 200	9 050
<b>Sous total</b>	<b>216 085</b>	<b>225 380</b>	<b>202 095</b>
Taux unique global à la production			
Droits de Douane	23 750	23 000	23 255
<b>Production intérieure brute</b>	<b>239 835</b>	<b>248 380</b>	<b>225 350</b>

**TABEAU 4**  
**Evolution des prévisions d'investissements**  
**en hydraulique (en milliards de D.A.)**

Plans Montant	1967.69	1970.73	1974.77	1980.84	1985.88
1/ Prévisions secteur hydraulique	0,355	1,90	4,60	23,0	41,0
2/ Investissement total	9,05	27,75	110,22	400,6	550,0
3/ % 1/2	3,92 %	6,84 %	4,17 %	5,74 %	7,45 %

**TABEAU 5**  
**Commerce extérieur — 1984-1986**

**1) — Importations :**

**A : Importations par grandes catégories économiques**

En Millions de DA

	1984	1985	1986
<b>1 — Produits alimentaires, Boissons</b>	<b>7 833</b>	<b>9 728</b>	<b>7 261</b>
Produits de base	3 802	4 704	3 119
Produits ayant subi une transformation	4 031	5 024	4 142
<b>2 — Approvisionnements industriels (nda)</b>	<b>21 627</b>	<b>18 517</b>	<b>16 798</b>
Produits de base	1 856	2 038	2 118
Produits ayant subi une transformation	19 771	16 479	14 680
<b>3 — Fuels et Lubrifiants</b>	<b>894</b>	<b>712</b>	<b>618</b>
<b>4 — Machines, biens d'équipement sauf accessoires</b>	<b>12 030</b>	<b>12 492</b>	<b>10 970</b>
Machines et autres biens d'équipements	8 596	9 153	7 357
Parties, pièces détachées et accessoires	3 433	3 339	3 613
<b>5 — Matériel de transport</b>	<b>5 625</b>	<b>5 250</b>	<b>4 842</b>
Automobiles pour le transport de personnes	30	130	18
Autre matériel de transport	3 087	2 198	1 762
Parties, pièces détachées et accessoires	2 508	2 922	3 062
<b>6 — Biens de Consommation</b>	<b>3 203</b>	<b>2 714</b>	<b>2 854</b>
Durables	428	378	247
Semi-durables	910	467	382
Non-durables	1 865	1 869	2 225
<b>7 — Biens non désignés ailleurs</b>	<b>45</b>	<b>78</b>	<b>50</b>
<b>TOTAL</b>	<b>51 257</b>	<b>49 491</b>	<b>43 393</b>

**B : Importations par zones géographiques**

En Millions de DA

	1984	1985	1986
Communauté Economique Européenne	28 167	29 446	24 803
Pays Socialistes d'Europe	2 663	2 248	1 838
Autres pays d'Europe	6 696	5 346	6 405
Amérique du Nord	4 880	5 255	4 302
Amérique Latine	2 364	2 054	1 774
Pays Arabes	581	672	765
Afrique	403	207	336
Asie	5 272	3 663	2 662
Reste du Monde	233	600	508
<b>TOTAL</b>	<b>51 257</b>	<b>49 491</b>	<b>43 393</b>

**2) — Exportations :****C : Exportations par grandes catégories économiques**

En Millions de DA

	1984	1985	1986
1. Produits alimentaires	235	281	123
2. Approvisionnements industriels nda	1 204	864	761
3. Fuels et lubrifiants	62 298	63 299	35 964
4. Machines et autres biens d'équipements	6	16	16
5. Matériel de transport et accessoires	1	92	6
6. Biens de consommation	14	11	26
7. Biens non désignés ailleurs	0	0	
<b>TOTAL</b>	<b>63 758</b>	<b>64 564</b>	<b>36 896</b>

**D : Exportations par zones géographiques**

En Millions de DA

	1984	1985	1986
Communauté Economique Européenne	40 707	43 502	24 473
Pays Socialistes d'Europe	1 638	4 091	1 110
Autres pays d'Europe	5 148	6 391	3 309
Amérique du Nord	14 314	7 736	6 446
Amérique Latine	460	1 072	657
Pays Arabes	480	698	288
Afrique	419	321	52
Asie	592	753	561
Reste du Monde	—	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>63 758</b>	<b>64 564</b>	<b>36 896</b>

SOURCE. *Bulletin statistiques courantes*. Publication bi-mestrielle produite par l'Office National des Statistiques n° 1 sept.-oct. 1987. Alger.

**TABEAU 6**  
**Quelques données statistiques**  
**sur l'enseignement supérieur en Algérie 1978-1987**

**A : Evolution des effectifs en graduation**  
**de 1962/63 à 1987\***

Année Universitaire	Effectifs	Année Universitaire	Effectifs	Année Universitaire	Effectifs
1962-1963	2 725	1971-1972	23 413	1979-1980	57 445
1963-1964	3 565	1972-1973	26 074	1980-1981	66 067
1964-1965	5 425	1973-1974	29 465	1981-1982	72 590
1965-1966	6 883	1974-1975	35 739	1982-1983	90 145
1966-1967	7 478	1975-1976	41 709	1983-1984	97 000
1967-1968	8 735	1976-1977	50 094	1984-1985	103 013
1968-1969	9 794	1977-1978	51 893	1985-1986	119 665
1969-1970	12 243	1978-1979	51 510	1986-1987	146 200
1970-1971	19 311				

**B : Evolution de la structure des inscriptions**  
**de 1979 à 1987 en %**

Le tableau ci-dessous indique en pourcentage, le poids relatif de chaque discipline ou famille de disciplines, dans la structure des inscriptions, de 1979 à 1987

	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86	1986/87
Technologie	18,8	19,4	19,5	18,9	21,5	26,0	31,3	34,4
Sciences exactes	10,1	8,8	7,8	8,0	9,1	7,0	6,9	7,2
Sciences médicales	23,2	24,9	28,9	30,4	30,2	28,7	24,4	22,8
Biologie-Sciences de la Terre	9,0	8,2	9,2	10,0	9,0	9,5	9,1	7,9
Sciences économiques et commerciales	8,2	8,2	5,6	4,6	4,9	5,4	6,2	7,6
Sciences juridiques et politiques-Information	13,2	12,2	11,2	11,6	10,5	10,5	9,3	8,6
Sciences sociales-Lettres et Langues	17,5	18,3	17,8	16,5	14,8	12,8	12,8	11,5

**C : Données chiffrées sur l'enseignement supérieur  
1978 — 1987\***

Intitulés	Nombre		Intitulés	Nombre	
	1978	1987 *		1978	1987 *
<b>A. Evolution des Effectifs</b>					
Inscrits en graduation	51 000	146 000	Ville Universitaires	10	25
En post-graduation	2 394	9 843	Lits en Cités Universitaires	21 800	83 470
Encadrement (global)	7 900	12 000	Cités Universitaires	23	71
Enseignants Algériens	5 315	10 210	Restaurants Universitaires	18	60
<b>Enseignants par Grade</b>			Documentation (Volume)	519 000	1 363 000
Professeurs		203	Librairies Universitaires		44
Maîtres de Conférence		144	Potential/chercheurs	500** (1983)	1 850
Maîtres Assistants		3 988	Centres de recherche		2
Assistants		550	Unités de recherches		63
Places pédagogiques	46 700	149 500	Programmes de Recherches		130
<b>B. Etablissements Universitaires</b>			Thésés	195 (1)	509 (2)
Universités		7	D.E.M.S. (Scs. Médicales)	1 531 (1)	450 (2)*
Grandes Ecoles		7			
E.N.S.		11			
E.N.S.E.T.		2			
I.N.E.S. (Sces Médicales)		4			
I.N.E.S. (Sces Islamiques)		3			
I.N.E.S.		53			

\* à Juillet 1987

(1) de 1976 à 1982

\*\* Année Universitaire 1983

(2) de 1985 à 1986

**Evolution des effectifs diplômés**

Total cumulé entre 1963 et 1987 = 104.024 Diplômés

1963 — 1971	4 371 soit 4,2 % du total
1972 — 1979	32 127 soit 30,9 % du total
1980 — 1987	67 526 soit 64,9 % du total

SOURCE : *Bulletin statistiques courantes*, Publication bi-mestrielle produite par l'Office National des Statistiques n° 1, sept-oct. 1987, Alger;